

## INTRODUCTION

Le présent Rapport est un document confidentiel préparé à l'intention du Gouvernement du Liban, aux termes de l'accord de coopération conclu entre l'Unesco et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Il a pour objet de déterminer quels sont, dans le domaine de l'éducation, les projets qui présentent une importance capitale pour le développement économique et social du Liban, ainsi que ceux qui peuvent entrer dans le cadre des politiques de financement de la Banque et de l'Association internationale de développement.

Ce Rapport présente les conclusions auxquelles est parvenu le Secrétariat de l'Unesco après étude des renseignements fournis par la Mission d'identification de projets qui a visité le Liban en mai 1971, ainsi que des opinions formulées par ses membres. Cette mission était formée par M. Chikh Bekri, chef de mission, MM. Marc Botti et Mac Flandre, tous membres de l'Unesco.

Certains des projets retenus peuvent entrer dans le cadre des politiques de financement de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement. Toutefois, les recommandations présentées sont celles du Secrétariat de l'Unesco et n'engagent en aucune façon la Banque ni l'Association.

J'espère que ce Rapport représentera une contribution utile aux efforts menés par le Gouvernement du Liban en faveur d'une meilleure planification du développement de son éducation et d'une mobilisation de ressources financières accrues pour favoriser ce développement.

René Maheu  
Directeur général

Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

## TABLE DES MATIERES

Sommaire . . . . .	iii
Summary . . . . .	vii
Données de base . . . . .	x
Liste des abréviations utilisées . . . . .	xiii
Chapitre I - CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'EDUCATION	
11. Contexte socio-économique . . . . .	1
12. Organisation, administration et structure du système . . . . .	3
13. Enseignement général . . . . .	3
14. Enseignement supérieur . . . . .	5
15. Enseignement normal . . . . .	5
16. Enseignement technique et professionnel . . . . .	6
Chapitre II - PERSPECTIVES	
21. Plan de regroupement des écoles publiques primaires et moyennes . . . . .	9
22. Plan d'expansion de l'enseignement technique public . . . . .	10
Chapitre III - PROBLEMES DE MISE EN OEUVRE	
31. Besoins et ressources en personnel enseignant du secteur public . . . . .	13
32. Moyens financiers . . . . .	15
33. Adéquation aux besoins du développement économique et social . . . . .	18
Chapitre IV - RECOMMANDATIONS	
41. Définitions des objectifs . . . . .	19
42. Introduction des innovations . . . . .	19
43. Gestion efficace . . . . .	20
Chapitre V - LES PROJETS IDENTIFIES	
Secteur A - <u>Formation du personnel enseignant</u> . . . . .	25
A.1 Création de trois écoles normales d'instituteurs du premier degré . . . . .	25
A.2 Aménagement d'un établissement de formation de professeurs d'enseignement moyen (disciplines littéraires) . . . . .	26
A.3 Création d'une annexe du Département de formation et de perfectionnement de l'IPNEF . . . . .	29

Secteur B - Mise en place d'un dispositif d'enseignement général  
moyen et technique intégré dans cinq zones prioritaires .

B.1 Zone de Ehden-Zghorta . . . . .

B.2 Zone de Shehim . . . . .

B.3 Zone de Tyr . . . . .

B.4 Zone de Hamana . . . . .

B.5 Zone à définir . . . . .

Annexes 1 à 14 . . . . .

## SOMMAIRE

Le projet identifié dans le présent rapport concerne (i) la formation du personnel enseignant pour l'enseignement général de base (primaire et premier cycle du secondaire) et l'enseignement technique et professionnel ; (ii) le développement du cycle moyen (premier cycle de l'enseignement secondaire) ; (iii) la création d'établissements d'enseignement technique et professionnel recrutant parmi les élèves de ce cycle moyen.

Le but de ce projet est de soutenir les efforts du gouvernement pour atteindre deux objectifs majeurs : la démocratisation de l'enseignement général de base et la promotion d'un enseignement non académique pour le groupe d'âge 15-18 ans. Ce choix paraît satisfaisant selon les indications données ci-après.

Enseignement général

L'enseignement général a connu depuis une décennie une expansion considérable en raison de la demande sociale mais il se caractérise, aussi bien au niveau primaire qu'au niveau secondaire, par son académisme, des rendements médiocres, des retards scolaires importants, et une faible qualification pédagogique du personnel. Le secteur privé rassemble environ 60 % des effectifs de ces deux niveaux et près des trois quarts au niveau de l'enseignement supérieur, qui est dispensé dans cinq universités dont une seule est publique.

La pénurie en main-d'oeuvre qualifiée et le chômage simultané d'un grand nombre de diplômés marquent bien l'inadaptation du système d'éducation aux besoins du développement. Les difficultés que rencontrent les bacheliers et diplômés des universités dans les disciplines littéraires et juridiques pour s'employer sont, à cet égard, caractéristiques.

La plupart des bâtiments abritant des écoles sont des locaux d'habitation loués qui ne répondent nullement aux normes souhaitables et dont l'exiguïté entraîne un ratio élèves/maitre de 18, ce qui fait que cet enseignement, peu efficace, est également très onéreux.

Les autorités ont la volonté de remédier à ces divers défauts et d'offrir, à moyen terme, l'accès d'un enseignement général de base de dix années, adapté aux besoins du pays, à tous les jeunes Libanais. Elles envisagent deux séries de mesures :

.. d'une part, l'implantation rationnelle d'établissements publics primaires et moyens gratuits, ces établissements étant dotés d'un équipement suffisant ;

.. d'autre part, la rénovation du contenu de l'enseignement et des méthodes pédagogiques.

## Enseignement technique et professionnel

L'enseignement technique et professionnel, peu contrôlé en ce qui concerne le secteur privé, connaît une situation opposée à la précédente dans le secteur public : un effectif limité, dont la progression, très régulière, a toujours été maîtrisée, ce qui a permis de préserver la qualité de la formation dispensée. Le défaut essentiel est la faiblesse des effectifs (4 % de ceux du primaire et moyennes publiques). L'organisation et l'équipement de cet enseignement sont satisfaisants.

Le placement des diplômés ne pose aucun problème car les besoins en personnel qualifié de l'industrie, du commerce et de l'hôtellerie sont élevés. On fait également souligné par l'importance des salaires qu'ils reçoivent (cinq à six fois plus à la fin des études secondaires que les bacheliers des sections littéraires).

L'effort des autorités pour diversifier l'économie libanaise les amène à prévoir un accroissement sensible des activités industrielles et touristiques. Elles envisagent une expansion de l'enseignement technique et professionnel qui en décuplerait les effectifs en une dizaine d'années.

L'enseignement agricole devra, pour sa part, faire l'objet d'une intervention dès que les perspectives de croissance du secteur primaire auront été précisées.

## Financement du plan d'éducation

Selon les calculs faits, l'accroissement des frais récurrents provoqués par la mise en oeuvre du plan se tiendrait dans les limites de l'évolution normale du budget d'éducation. Malgré une forte augmentation des effectifs, ce serait le résultat d'une élévation du ratio élèves/maitre qui passerait de 18 à 50 environ.

## Intégration zonale

Un aspect original de l'innovation pédagogique envisagée dans l'éducation générale moyen consiste en une initiation technique des élèves afin de développer les attitudes favorables aux professions techniques et de permettre un choix éclairé du métier futur. Un tel résultat serait obtenu grâce à des travaux menés à l'information professionnelle (connaissances des métiers, des débouchés qu'ils offrent, des filières de formation qui y conduisent), et à des stages de démonstration dans les établissements techniques ou les entreprises.

Pour aider au démarrage du plan d'éducation et faciliter cette initiation technique, on se propose de délimiter des zones d'intégration où seraient implantés simultanément, un établissement technique et des écoles moyennes se situant dans un rayon de 10 à 15 km autour de cet établissement. Ceci permettrait aux élèves des écoles moyennes de bénéficier du personnel et des installations des établissements techniques.

## Le projet

Les différents éléments du projet identifié s'inscrivent entièrement dans le plan d'éducation établi par les autorités libanaises. Ils sont répartis en deux secteurs :

Secteur A

Ce secteur concerne la mise en place d'institutions venant compléter le dispositif de formation du personnel enseignant

	\$
A.1	
Création de trois écoles normales d'instituteurs d'une capacité de 350 élèves chacune	324.000
A.2	
Aménagement d'un établissement de formation de professeurs de l'enseignement moyen (disciplines littéraires), d'une capacité de 1.100 à 1.200 élèves	132.000
A.3	
Création d'une annexe du Département de formation et de perfectionnement de l'Institut pédagogique national de l'enseignement technique, d'une capacité de 400 élèves	714.000
	<hr/>
Total secteur A	1.170.000

Secteur B

Ce secteur concerne la mise en place d'un dispositif d'enseignement général moyen et technique intégré dans cinq zones prioritaires :

B.1	<u>Zone de Ehdén-Zghorta</u>	
	- Construction d'un établissement technique mixte (jeunes gens des deux sexes), de 1.000 élèves	
	- Construction de cinq écoles moyennes d'une capacité globale de 2.840 élèves,	
	soit, au total	2.038.000
B.2	<u>Zone de Shehim</u>	
	- Construction d'un établissement technique mixte de 1.000 élèves	
	- Construction de six écoles moyennes d'une capacité globale de 3.640 élèves,	
	soit, au total	2.238.000

B.3	<u>Zone de Tyr</u>	\$
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un établissement technique mixte de 1.000 élèves,</li> <li>- Construction de cinq écoles moyennes d'une capacité globale de 3.080 élèves,</li> </ul>	
	soit au total	2.098.000
B.4	<u>Zone de Hamana</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Annexe de l'IPNET (pour mémoire - projet A3)</li> <li>- Construction de dix écoles moyennes d'une capacité globale de 4.160 élèves,</li> </ul>	
	soit au total	1.040.000
B.5	<u>Zone à définir</u>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un établissement technique mixte de 1.000 élèves</li> <li>- Construction de six écoles moyennes d'une capacité globale de 3.400 élèves</li> </ul>	
	soit au total	2.178.000
	Total secteur B	9.592.000

Le montant de l'ensemble du projet s'élève à 10.762.000 dollars.



## SUMMARY

The project identified in the present Report aims at : (i) the training of teaching staff for basic (primary and middle) and technical education ; (ii) the development of middle (lower secondary education) ; (iii) the establishment of technical education institutions whose students would be middle school leavers.

The project would support the Government's efforts to achieve two major objectives : the democratization of basic education and the development of a non-academic type of education for the 15-18 age group. The Government's plan appears to be sound as explained hereafter.

General Education

During the last decade, general education has shown a considerable expansion due to a large social demand. However, its main features, both at primary and secondary levels, are an overemphasis on academic subjects, low efficiency mediocrity amongst the pupils, and poorly qualified staff. Sixty per cent of primary and secondary and almost three quarters of University enrolments are in private schools. There are five Universities, only one of which is a government institution.

The present educational system is largely irrelevant to development needs, as witnessed by the dearth of skilled manpower together with the growing educated unemployment. The difficulty baccalauréat-holders, arts and law university graduates experience in finding jobs is also striking.

Most of the school buildings are rented houses and therefore inadequate. The small size of classrooms results in a low pupil-teacher ratio (18) entailing high unit costs.

The Government wishes to correct these various shortcomings and, in the medium term, to provide to all young Lebanese ten years of general education with a content relevant to national needs. Their proposed plan is comprised of two parts :

- (i) the rational planning of a network of new free public primary and middle schools, with adequate equipment ; and
- (ii) the renovation of the content and methods of education

Technical education and training

Whereas private technical education and training has not been properly supervised, the opposite is true in the public sector where carefully controlled enrolments and steady expansion have permitted the quality of training and adequate organization and equipment to be maintained.

## SUMMARY

The project identified in the present Report aims at : (i) the training of teaching staff for basic (primary and middle) and technical education ; (ii) the development of middle (lower secondary education) ; (iii) the establishment of technical education institutions whose students would be middle school leavers.

The project would support the Government's efforts to achieve two major objectives : the democratization of basic education and the development of a non-academic type of education for the 15-18 age group. The Government's plan appears to be sound as explained hereafter.

General Education

During the last decade, general education has shown a considerable expansion due to a large social demand. However, its main features, both at primary and secondary levels, are an overemphasis on academic subjects, low efficiency mediocrity amongst the pupils, and poorly qualified staff. Sixty per cent of primary and secondary and almost three quarters of University enrolments are in private schools. There are five Universities, only one of which is a government institution.

The present educational system is largely irrelevant to development needs, as witnessed by the dearth of skilled manpower together with the growing educated unemployment. The difficulty baccalauréat-holders, arts and law university graduates experience in finding jobs is also striking.

Most of the school buildings are rented houses and therefore inadequate. The small size of classrooms results in a low pupil-teacher ratio (18) entailing high unit costs.

The Government wishes to correct these various shortcomings and, in the medium term, to provide to all young Lebanese ten years of general education with a content relevant to national needs. Their proposed plan is comprised of two parts :

- (i) the rational planning of a network of new free public primary and middle schools, with adequate equipment ; and
- (ii) the renovation of the content and methods of education

Technical education and training

Whereas private technical education and training has not been properly supervised, the opposite is true in the public sector where carefully controlled enrolments and steady expansion have permitted the quality of training and adequate organization and equipment to be maintained.

The placement of graduates is no problem because of the high demand in industry, commerce and the hotel trade. In these sectors, the salaries of skill secondary school graduates are five to six times higher than those of arts baccalauréat-holders.

As the government wishes to diversify the economy through the expansion of industry and of the tourist trade, a tenfold increase in enrolments in technical education is envisaged.

A development programme in agricultural education should also be prepared as soon as the growth prospects for the agricultural sector are clearly defined.

#### Financial implications of the education plan

Calculations show that the increase in recurrent expenditures implied by the education plan will not exceed those observed during the last ten years, in spite of the large expansion of enrolments. This is because the pupil-teacher ratio is expected to increase from the present 18 to about 30 through the provision of new school buildings.

#### Zonal integration

One of the educational innovations envisaged in general middle schools is the introduction of technical initiation in order to develop favourable attitudes towards technical trades as well as adequate vocational guidance. The content of the course would consist of practical training, vocational information and work experience in technical institutions or industrial firms.

This innovation would be supported by the creation of "integrated areas". Each of these would consist in the simultaneous establishment of several middle schools in a 10-15 kms radius around a technical school. This will enable the middle schools to use for their technical courses the personnel and facilities of the technical school.

#### The Project

The various project items are key components of the Government's education plan, they are distributed as follows :

#### Sector A

This aims at the establishment or improvement of teacher-training institutions :

	US \$
A.1 Establishment of three primary teacher-training colleges, each for 350 students	324,000
A.2 Improvement of a middle teacher-training college (for arts subjects), for 1100-1200 students	132,000
A.3 Establishment of an annex to the Training Department of the National Technical Education Pedagogical Institute (IPNET) for 400 students	714,000

Subtotal Sector A 1,170,000

Sector B

This aims at the establishment of general middle schools and technical schools in five priority integrated areas :

B.1	<u>Ehden-Zghorta area</u>		
	- Construction of a co-educational technical school for 1,000 students		
	- Construction of five middle schools for a total 2,840 students		
		Subtotal B.1	2,038,000
B.2	<u>Shehim area</u>		
	- Construction of a co-educational technical school for 1,000 students		
	- Construction of a six middle schools for a total 3,640 students		
		Subtotal B.2	2,238,000
B.3	<u>Tyr area</u>		
	- Construction of a co-educational technical school for 1,000 students		
	- Construction of five middle schools for a total 3,080 students		
		Subtotal B.3	2,098,000
B.4	<u>Hamana area</u>		
	- Annex to the IPNET (see A.3)		
	- Construction of ten middle schools for a total 4,160 students		
		Subtotal B.4	1,040,000
B.5	<u>Area to be selected</u>		
	- Construction of a co-educational technical school for 1,000 students		
	- Construction of six middle schools for a total 3,400 students		
		Subtotal B.5	2,178,000
		Subtotal Sector B	9,592,000
		Grand Total	10,762,000

#####

## Répartition du budget du Ministère de l'éducation nationale (1970)

Enseignement primaire - complémentaire	71,1 %
Enseignement secondaire général	9,5 %
Enseignement secondaire technique	9,0 %
Enseignement normal et recherche pédagogique	3,4 %
Enseignement divers	7,0 %

NB. L'Université libanaise jouit de l'autonomie financière et ses dépenses ne sont pas inscrites au budget du Ministère

Coût année-élève (1968/1969)	LL
Enseignement primaire	252
Enseignement moyen	541
Enseignement secondaire	675
Enseignement technique (internat compris, mais sans amortissements)	1.395
Enseignement normal (bourse comprise)	2.130

## III. Education (1968-1969)

Type-niveau	Effectifs totaux	%	Effectifs de l'enseignement privé par rapport aux effectifs totaux	Effectif des filles par rapport aux effectifs totaux
Préprimaire	127.121	18,0	79,2	45,9
Primaire	401.366	56,8	60,0	54,2
Moyen	100.225	14,2	52,5	41,3
Secondaire	29.985	4,25	74,4	29,4
Normal	2.776	0,4	0,0	49,0
Technique et professionnel	12.328/1	1,75	81,1	?
Supérieur	32.376	4,6	73,8	19,3
Total	706.177	100,0	63,8	-

. Dont un effectif des écoles privées estimé, de façon excessive semble-t-il, à 10.000 élèves

Indice de scolarisation

76,7 % des enfants (dont 70,8 % des filles) de 6 à 10 ans sont scolarisés

60,1 % des enfants (dont 52,4 % des filles) de 11 à 14 ans sont scolarisés

## LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

DETP	Direction de l'enseignement technique et professionnel
IPNET	Institut national pédagogique de l'ensei- gnement technique
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
BP	Brevet professionnel
BT1	Baccalauréat technique première partie
BT2	Baccalauréat technique deuxième partie
TS	Diplôme de technicien supérieur
FPM	Formation professionnelle de maîtrise
FPA	Formation professionnelle accélérée

## CHAPITRE I

## CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'EDUCATION

Les éléments présentés ci-après sous les rubriques 12 à 15 sont extraits du rapport Unesco intitulé "Développement de l'éducation au Liban", Paris, 1971, qui décrit avec soin la situation de l'enseignement général au Liban.

11. Contexte socio-économique

A la fin des années cinquante, lors des premiers efforts entrepris pour planifier le développement du Liban, les singularités de son économie apparurent. L'importance du secteur des services contrastait avec la faiblesse de l'industrie et de l'agriculture. De nombreux particularismes confessionnels, régionaux, politiques et sociaux compliquaient le fonctionnement de l'administration et des activités économiques. Les renseignements statistiques faisaient, par ailleurs, très fréquemment défaut. Ces caractéristiques ont souvent déconcerté les observateurs étrangers.

Toutefois, depuis 1960, diverses analyses ont permis de mieux apprécier les problèmes économiques réels du pays et les grandes lignes de l'effort d'amélioration nécessaire.

Le Liban ne possède que de très faibles ressources naturelles, ni mines, ni pétrole, peu d'énergie hydraulique et une agriculture modeste. Il possède en revanche des possibilités touristiques certaines. Mais sa principale ressource est constituée par les capacités d'une population dont la moitié est âgée de moins de vingt ans. Utiliser cette population au mieux des possibilités de développement est le premier impératif du Liban. Il s'agit donc d'éduquer, de former et d'orienter la jeunesse conformément aux besoins.

L'avenir de l'agriculture étant mal défini, l'effort de diversification de l'économie libanaise, doit porter, en premier lieu, sur le tourisme et l'industrie. En ce qui concerne le tourisme, il ne devrait pas y avoir de difficultés, les efforts entrepris pouvant aboutir à des formules convenables d'organisation.

La quasi-inexistence de ressources naturelles, empêche l'implantation d'une industrie lourde, mais les perspectives sont importantes dans les divers secteurs de la moyenne industrie.

En outre, une production industrielle libanaise à prix de revient compétitif devrait viser au-delà de la consommation locale et profiter des perspectives d'exportation qui s'offrent vers les continents où sont installés depuis plus de 50 ans de nombreux émigrés libanais. L'émigration traditionnelle pourrait alors revêtir un caractère plus technique et plus dynamique.

Les obstacles qui freinent l'industrialisation du Liban sont avant tout d'ordre humain. La main-d'oeuvre qualifiée reste rare. Les cadres moyens n'existent qu'en très petit nombre, et leur fonction est encore mal définie, tant au point de vue de ses attributions et responsabilités que de celui de la spécialisation. Une proportion infime des ingénieurs existants est spécialisée dans les



techniques industrielles. Les industriels eux-mêmes sont d'abord des hommes d'affaires pressés de réaliser des profits immédiats. Enfin, dans toute la société libanaise une mentalité favorable au développement industriel fait presque en tout cas défaut. C'est seulement dans les milieux les moins favorisés que les familles envoient leurs enfants à l'école technique - gratuite - tandis que dans les milieux aisés sévit toujours le dédain du travail manuel.

Un document sur les perspectives économiques<sup>1</sup> montre que l'on envisage un important effort d'industrialisation bien que celle-ci ne connaisse encore qu'un succès restreint, face au dynamisme du secteur tertiaire qui comprend, il est vrai, le tourisme.

Secteur	1968	1985	% Croissance annuelle 1968-1985
Secteur primaire	10,2	7,1	4,0
Secteur secondaire	19,8	20,8	6,6
Secteur tertiaire	70,0	72,1	6,3
Total	100,0	100,0	6,3

Toujours selon ce document, les emplois nouveaux entre 1968 et 1985 s'élevaient à 418.000. Compte tenu des remplacements à prévoir, 760.000 emplois, au total, seraient offerts au cours de la période.

Secteur	Emplois nouveaux	Remplacement (3 % par an)	Total des emplois offerts
Secteur primaire	-	88.000	88.000
Secteur secondaire	138.000	82.000	220.000
Secteur tertiaire	280.000	172.000	452.000
Total	418.000	342.000	760.000

On peut estimer que sur ces 760.000 emplois à pourvoir, 250.000 environ correspondraient à des emplois réclamant une certaine qualification, acquise par voie scolaire ou extrascolaire. Les besoins annuels moyens au cours de la période s'élèveraient à près de 15.000 personnes à former.

1. Note émanant du Ministère du plan, datée du 20 octobre 1970

## 12. Organisation, administration et structure du système

### Liberté et diversité :

La population libanaise est constituée par 17 communautés religieuses et toutes les institutions politiques sont fonction de cette caractéristique fondamentale qui se retrouve également dans le système d'enseignement<sup>1</sup>. La liberté de l'enseignement est garantie par l'Etat, qui veille sur sa bonne marche, mais n'en contrôle directement qu'une partie.

### Prédominance de l'enseignement privé :

Celui-ci, confessionnel et laïc, groupe, en 1969, 64 % des effectifs (données de base) et jouit d'une entière autonomie administrative et pédagogique. L'Etat n'exerce son contrôle que de façon indirecte par les subventions et par la délivrance des diplômes, ce qui concourt, dans une certaine mesure, à l'unification des programmes.

Le système d'enseignement (Annexe 2) comprend quatre cycles :

- le préprimaire de un ou deux ans et le primaire de cinq ans
- le complémentaire et le premier cycle secondaire d'une durée de quatre ans sanctionnés par le brevet élémentaire
- le secondaire de trois ans qui est sanctionné par le baccalauréat
- le supérieur dont la durée dépend des études suivies.

L'enseignement technique, restructuré en 1967, est dispensé à deux niveaux :

- la formation professionnelle du personnel spécialisé et qualifié dans les métiers à caractère manuel et à évolution technologique lente ;
- l'enseignement technique proprement dit qui concerne les disciplines scientifiques, techniques et professionnelles à évolution rapide et qui débouche sur le baccalauréat technique, le diplôme de technicien supérieur et les diplômes universitaires.

## 13. Enseignement général

Ce qui frappe le plus dans cet enseignement c'est l'absence de transformation importante de ses structures et de ses programmes depuis plus de 25 ans. En raison de ce caractère à la fois libéral et conventionnel de cet enseignement, son développement est moins le résultat d'un effort national concerté et organisé, que la conséquence de structures sociales spécifiques. Cette évolution non planifiée a provoqué

<sup>1</sup> L'article 11 de la constitution précise que "l'enseignement est libre dans la mesure où il ne porte pas atteinte à l'ordre général, aux bonnes moeurs, aux rites. Les droits des communautés pour l'édification de leurs propres écoles sont garantis à condition qu'elles se plient aux disciplines générales que l'Etat propose dans le domaine des connaissances publiques".

des déséquilibres à l'intérieur du système scolaire et dans les liaisons de ce système avec l'environnement, le milieu familial et professionnel. C'est ainsi qu'on note :

- de grandes disparités dans l'accès à l'éducation entre zones privilégiées comme celle de Beyrouth et du Mont-Liban et les zones rurales défavorisées ;

- des déséquilibres dans la répartition des effectifs par niveau et type d'enseignement et plus précisément entre l'enseignement général et l'enseignement technique (données de base), entre les sections littéraires et les sections scientifiques et, par voie de conséquence, entre les produits du système et les débouchés ;

- un décalage entre, d'une part, le contenu et le processus d'apprentissage au sein d'un système resté traditionnel et, d'autre part, les exigences d'une société en rapide transformation ;

- la dispersion des efforts et des ressources au service de l'éducation et le manque de corrélation entre ces efforts, l'accroissement de ces ressources et le développement quantitatif et qualitatif de l'éducation.

#### Rendement :

Le rendement médiocre du système d'enseignement qui peut s'évaluer à travers les taux de redoublement élevés, le retard scolaire et les coûts unitaires importants est dû, pour une large part, à la mauvaise qualification des maîtres à l'inadaptation des locaux scolaires, et au contenu et méthodes qui ont très peu évolué. Les redoublements, abandons et retards scolaires sont, à tous les niveaux du primaire, moyen et secondaire, intérieurs dans l'enseignement privé (Annexes 3 et 4), car la sélection et le passage d'une année à l'autre ou d'un cycle à l'autre y sont plus sévères. Les taux de réussite aux examens qui sont communs au privé et au public ne sont cependant pas supérieurs dans ce dernier.

#### Personnel :

Le personnel enseignant des premier et second degrés ayant reçu une formation pédagogique est très faible (moins de 20 % pour le secteur public, et à peine 10 % pour le secteur privé), les enseignants qualifiés représentent moins de 30 % du total du corps enseignant et une quantité négligeable du personnel d'administration et de gestion.

#### Bâtiments :

Les bâtiments des écoles primaires et complémentaires sont constitués à 86 % des locaux ordinaires d'habitation, comprenant pour 70 % des salles exigües (moins de 30 m<sup>2</sup>), d'où le rapport élèves/maîtres de 1 pour 18. Sur les 1.284 écoles primaires publiques, 223 seulement appartiennent à l'Etat ou aux municipalités. Dans le secondaire, sur les 40 établissements du secteur public, 25 peuvent être considérés comme adaptés à leur but, mais il y a pénurie d'équipement, en particulier de matériel scientifique.

des déséquilibres à l'intérieur du système scolaire et dans les liaisons de celui-ci avec l'environnement, le milieu familial et professionnel. C'est ainsi qu'on note :

- de grandes disparités dans l'accès à l'éducation entre zones privilégiées comme celle de Beyrouth et du Mont-Liban et les zones rurales défavorisées ;

- des déséquilibres dans la répartition des effectifs par niveau et type d'enseignement et plus précisément entre l'enseignement général et l'enseignement technique (données de base), entre les sections littéraires et les sections scientifiques et, par voie de conséquence, entre les produits du système et les débouchés ;

- un décalage entre, d'une part, le contenu et le processus d'apprentissage au sein d'un système resté traditionnel et, d'autre part, les exigences d'une société en rapide transformation ;

- la dispersion des efforts et des ressources au service de l'éducation et le manque de corrélation entre ces efforts, l'accroissement de ces ressources et le développement quantitatif et qualitatif de l'éducation.

#### Rendement :

Le rendement médiocre du système d'enseignement qui peut s'évaluer à travers les taux de redoublement élevés, le retard scolaire et les coûts unitaires importants est dû, pour une large part, à la mauvaise qualification des maîtres, à l'inadaptation des locaux scolaires, et au contenu et méthodes qui ont très peu évolué. Les redoublements, abandons et retards scolaires sont, à tous les niveaux du primaire, moyen et secondaire, inférieurs dans l'enseignement privé (Annexes 3 et 4), car la sélection et le passage d'une année à l'autre ou d'un cycle à l'autre y sont plus sévères. Les taux de réussite aux examens qui sont communs au privé et au public ne sont cependant pas supérieurs dans ce dernier.

#### Personnel :

Le personnel enseignant des premier et second degrés ayant reçu une formation pédagogique est très faible (moins de 20 % pour le secteur public, et à peine 10 % pour le secteur privé), les enseignants qualifiés représentent moins de 30 % du total du corps enseignant et une quantité négligeable du personnel d'administration et de gestion.

#### Bâtiments :

Les bâtiments des écoles primaires et complémentaires sont constitués à 86 % des locaux ordinaires d'habitation, comprenant pour 70 % des salles exigües (moins de 30 m<sup>2</sup>), d'où le rapport élèves/maîtres de 1 pour 18. Sur les 1.284 écoles primaires publiques, 223 seulement appartiennent à l'Etat ou aux municipalités. Dans le secondaire, sur les 40 établissements du secteur public, 25 peuvent être considérés comme adaptés à leur but, mais il y a pénurie d'équipement, en particulier de matériel scientifique.

## Programmes d'études :

D'une façon générale les programmes d'études, associés avec leur structure que dans leur contenu, n'ont subi que des changements mineurs depuis 1943, indépendamment académiques, ils sont inadéquates aux exigences d'une formation moderne et d'une préparation adéquate à la vie. La nécessité de les modifier est largement reconnue par les autorités responsables et les commissions de conseils d'administration depuis près de six ans.

### Examens :

Les deux principaux paliers d'examen se situent à la fin du premier cycle secondaire qui est sanctionné par le brevet d'études élémentaires (BE) et à la fin du secondaire sanctionné par le baccalauréat première et deuxième partie. Le taux de réussite au BE varie selon les années de 27 % et 31 %. Au baccalauréat première partie on obtient souvent la baisse du pourcentage des candidats les sections scientifiques qui passent de 25 % à 16 % en 1961. Les taux de réussite moyens sont de 10 % pour le option et 20 % pour la 1<sup>ère</sup> pour les options littéraires.

### Administration et inspection :

La administration, contrairement à beaucoup d'autres pays, semble très peu étoffée. Elle ne dispose en moyenne que de 3 des dépenses publiques d'éducation. Le corps des inspecteurs d'enseignement qui fait partie de l'administration centrale et n'est pas soumis à l'autorité de l'inspecteur de l'éducation, est mince. Leur personnel très réduit qui ne sert à occuper que des questions administratives. La planification de l'éducation, conçue essentiellement dans ses aspects quantitatifs, est effectuée par un groupe de travail placé sous l'autorité du ministre de l'Ér.

### 14. Enseignement supérieur (données de base et Annexe 4)

Elle est dispensée dans cinq universités : l'Université américaine, l'Université Saint-Joseph, l'Université arabe, l'Université libanaise et l'Université Sainte-Lucie. Bien que les effectifs des étudiants aient triplé depuis 1961 1961, ceux des matières scientifiques sont en régression. Les étudiants libanais constituent 42 % de l'ensemble et se trouvent pour 19 % d'entre eux à l'Université libanaise. L'absence plus facile en raison de la difficulté des études, dont ils constituent 71 % les effectifs.

### 15. Enseignement normal

#### Formation des maîtres de l'enseignement primaire public :

Elle est dispensée dans sept écoles normales dont deux appartiennent à l'État. Les cinq autres étant louées à des particuliers. Les effectifs de ces écoles (2177 élèves en 1960 1971), et les promotions de sortie (617 maîtres en 1960) sont en progression constante. La formation générale et professionnelle menée en trois années après le BE est centrée sur la préparation au baccalauréat et parait inadéquate en raison des déperditions importantes des élèves dues à la fuite des bacheliers formés vers l'université.

### Formation des professeurs du cycle moyen :

Elle est inexistante. Le personnel qui enseigne dans l'enseignement complémentaire est formé d'instituteurs du premier degré. Celui qui enseigne dans le premier cycle du secondaire est recruté au niveau de l'université, mais sans formation professionnelle organisée. Le Gouvernement a décidé de former de façon systématique les professeurs des disciplines scientifiques du cycle moyen (qui englobe les cours complémentaires et le premier cycle secondaire) dans le cadre d'un projet assisté par le PNUD/FS qui commencera en octobre 1971. Il restera donc à former et à recycler le personnel des disciplines littéraires.

### Formation des professeurs de l'enseignement secondaire (littéraires et scientifique) :

Ils sont théoriquement formés à l'Ecole normale supérieure, devenue Faculté de pédagogie de l'Université libanaise. Mais cette faculté n'a pas de personnel enseignant qui lui soit propre et n'entretient pas de liens étroits avec les services de l'enseignement secondaire. En outre, sa production n'est pas ajustée aux besoins puisqu'elle est excessive dans les disciplines littéraires et insuffisante pour les disciplines scientifiques.

## 16. Enseignement technique et professionnel

### 16.1 Organisation des études

L'organisation des études dans les types d'enseignement relevant de la direction de l'enseignement technique et professionnel (DETP) est déterminée par décret n° 7880 du 25 juillet 1967 et se présente comme indiqué à l'annexe 2/1. Ces enseignements couvrent les spécialités industrielles, commerciales, touristiques et hôtelières.

La formation de professeurs techniques est dispensée à l'Institut pédagogique national de l'enseignement technique (IPNET) à deux niveaux :

- cours moyen (enseignants pour le niveau BP et BT1) : 2 années après le BT2
- cours supérieur (enseignants pour le niveau BT2) : 1 année de formation pédagogique pour diplômés TS ou diplômés de l'enseignement technique universitaire

L'enseignement technique privé, essentiellement de type commercial, échappe en très grande partie au contrôle de l'Etat, bien que les établissements soient tenus de respecter les programmes officiels et de présenter leurs élèves aux examens organisés par la DETP.

---

1. On prévoit également la création d'un diplôme de formation professionnelle à la maîtrise (FPM) qui se situerait au niveau du BT1 mais serait plus orienté vers la pratique et dont la préparation constituerait un cycle terminal.

## 16.2 Evolution des effectifs et diplômés des établissements publics

En 1960, l'Ecole des arts et métiers de Beyrouth, les cinq écoles professionnelles existantes et l'Ecole hôtelière groupaient au total quelque 700 élèves. A partir de 1961, l'Ecole des arts et métiers fut réorganisée avec le concours du PNUD et de l'Unesco. L'effectif des étudiants s'élevait à 2.200 élèves en 1969-1970 et le nombre des diplômés à 450 en 1970 dont : 200 pour la formation professionnelle, 150 pour la technique secondaire et 100 pour l'enseignement hôtelier.

Cependant les effectifs de l'enseignement technique et professionnel représentent moins de 4 % des effectifs des enseignements moyen et secondaire publics.

## 16.3 Personnel enseignant

Le corps enseignant ne comportait en 1961-1962 que 133 professeurs pour les cours théoriques et pratiques, dont 60 % étaient des fonctionnaires du cadre permanent, le reste étant constitué par des professeurs dits "contractuels" ou "horaires". En 1969-1970, le personnel enseignant comprenait 262 professeurs du cadre permanent et 246 professeurs contractuels. L'existence d'un nombre suffisant de professeurs du cadre permanent reste la condition essentielle de l'expansion de l'enseignement technique et professionnel au Liban, bien qu'un déficit puisse être compensé, à titre transitoire, par les professeurs "contractuels".

## 16.4 Institut pédagogique national de l'enseignement technique (IPNET)

Créé en 1964-1965, l'IPNET a pour objectifs :

- de former les professeurs des écoles techniques et professionnelles publiques ou privées (rubrique 10.1) ;
- d'organiser les cycles de perfectionnement destinés au personnel enseignant en fonction, d'une durée de 3 à 4 mois selon les spécialités ;
- de promouvoir la recherche pédagogique en vue de l'amélioration des programmes, des techniques et des méthodes d'enseignement et de formation.

Les activités de formation de l'IPNET sont actuellement en état de léthargie pour des raisons administratives. Il n'en demeure pas moins l'instrument susceptible, à condition d'être développé, de fournir le personnel nécessaire à l'expansion du système.

La recherche pédagogique vise à doter les écoles de programmes adaptés aux besoins de formation professionnelle et de culture générale, à intensifier l'usage d'auxiliaires didactiques efficaces et à expérimenter des méthodes permettant de compenser des carences quantitatives et qualitatives du personnel enseignant. C'est dans le cadre de cette recherche que furent réalisées les premières études sur l'enseignement programmé en milieu scolaire. Ces études furent, pour certaines matières telles que les mathématiques, la physique et la chimie, fort utiles à la direction générale de l'éducation qui les a financées partiellement. Les expérimentations réalisées dans ce domaine ont, à ce jour, dépassé les frontières du Liban ; elles ont été disséminées et reprises par des organismes de recherche pédagogique dans divers pays.

L'enseignement technique libanais semble d'ailleurs beaucoup plus ouvert à innovations que l'enseignement général. Ainsi, pour parer à l'absence d'un environnement industriel suffisant, la DEFP a mis au point une série de programmes de travaux pratiques visant à associer la formation et la production. Disposant d'une caisse autonome, elle a pu faire fabriquer par ses élèves non seulement des pièces d'auto-équipement, mais aussi des articles qui sont commercialisés (tables de laboratoires, récepteurs de télévision, etc.). L'intérêt de cet effort est évident mais à la condition de ne pas tomber dans le piège d'un souci de commercialisation exagéré, nuisible au caractère pédagogique de la formation.

En bref, l'enseignement technique et professionnel au Liban dispose de structures solides, d'équipements de laboratoires et d'ateliers remarquables et de programmes très au point. On remarquera son caractère de sélectivité : c'est en effet le seul enseignement (en dehors de l'enseignement normal) à recruter exclusivement sur concours, et on peut se demander si cette recherche de la qualité n'est pas, dans une certaine mesure, nuisible à son expansion quantitative.

#### 16.5 Autres activités d'enseignement technique

Il convient de mentionner que l'Etat libanais dispense un enseignement technique et professionnel dans des institutions rattachées à d'autres ministères que celui de l'éducation nationale. C'est le cas notamment :

- du Centre national de formation professionnelle qui relève du Ministère du travail et des affaires sociales et qui est abrité, depuis 1964, dans les locaux de la direction de l'enseignement technique à Dekwaneh (Beyrouth) ;

- de l'Ecole technique secondaire d'agriculture de Fanar (située à proximité de la Cité technique de Dekwaneh), qui relève du Ministère de l'agriculture ;

- de l'Ecole technique de l'aviation civile qui relève du Ministère des travaux publics.

Signalons enfin que la direction de l'enseignement technique et professionnel collabore étroitement avec l'ODS (Office de développement social), au niveau de la formation professionnelle et dans le domaine de l'artisanat.



L'enseignement technique libanais semble d'ailleurs beaucoup plus ouvert à des innovations que l'enseignement général. Ainsi, pour parer à l'absence d'un environnement industriel suffisant, la DETP a mis au point une série de programmes de travaux pratiques visant à associer la formation et la production. Disposant d'une caisse autonome, elle a pu faire fabriquer par ses élèves non seulement des pièces d'auto-équipement, mais aussi des articles qui sont commercialisés (tables de laboratoires, récepteurs de télévision, etc.). L'intérêt de cet effort est évident mais à la condition de ne pas tomber dans le piège d'un souci de commercialisation exagéré, nuisible au caractère pédagogique de la formation.

En bref, l'enseignement technique et professionnel au Liban dispose de structures solides, d'équipements de laboratoires et d'ateliers remarquables et de programmes très au point. On remarquera son caractère de sélectivité : c'est en effet le seul enseignement (en dehors de l'enseignement normal) à recruter exclusivement sur concours, et on peut se demander si cette recherche de la qualité n'est pas, dans une certaine mesure, nuisible à son expansion quantitative.

#### 16.5 Autres activités d'enseignement technique

Il convient de mentionner que l'Etat libanais dispense un enseignement technique et professionnel dans des institutions rattachées à d'autres ministères que celui de l'éducation nationale. C'est le cas notamment :

- du Centre national de formation professionnelle qui relève du Ministère du travail et des affaires sociales et qui est abrité, depuis 1964, dans les locaux de la direction de l'enseignement technique à Dekwaneh (Beyrouth) ;

- de l'Ecole technique secondaire d'agriculture de Fanar (située à proximité de la Cité technique de Dekwaneh), qui relève du Ministère de l'agriculture ;

- de l'Ecole technique de l'aviation civile qui relève du Ministère des travaux publics.

Signalons enfin que la direction de l'enseignement technique et professionnel collabore étroitement avec l'ODS (Office de développement social), au niveau de la formation professionnelle et dans le domaine de l'artisanat.

## CHAPITRE II

## PERSPECTIVES

Deux séries de projets préparés par les soins conjoints des Ministères de l'éducation nationale et du Plan sont actuellement soumis à l'approbation des pouvoirs publics. Il s'agit d'un plan de regroupement des écoles publiques primaires et moyennes et d'un plan d'expansion de l'enseignement technique qui constituent deux aspects d'un véritable plan d'éducation. Ces deux domaines sont considérés comme nécessitant une intervention massive de l'Etat dans les meilleurs délais.

21. Plan de regroupement des écoles publiques primaires et moyennes21.1 Objectifs

Cette étiquette modeste rend mal compte du propos réel des autorités libanaises qui est de mettre en place, progressivement, un système d'éducation véritablement national, c'est-à-dire rendu accessible à tous par l'élimination des disparités géographiques et sociales et dont le contenu devrait à la fois renforcer l'unité du peuple libanais et stimuler le développement économique et social du pays. Le système accueillerait les enfants pendant dix années, jusqu'à 16 ans environ.

Cette entreprise serait marquée par des efforts dans deux domaines liés, celui de l'innovation pédagogique et celui de la carte scolaire.

L'innovation pédagogique se traduirait par des méthodes plus actives et la volonté de dispenser un enseignement de type moins académique, notamment pour les mathématiques et les autres disciplines scientifiques, qui seraient enseignées désormais en fonction de leurs applications dans la vie de tous les jours. Afin de faciliter l'innovation et d'améliorer la qualité de l'enseignement, le Gouvernement veut élever systématiquement le niveau de qualification moyen du personnel enseignant.

Un aspect original de l'innovation pédagogique envisagée consiste en l'intégration de l'enseignement général et de l'enseignement technique qui peut être conçue de plusieurs manières.

La plus spectaculaire et la plus fréquente consiste à dispenser à deux groupes d'élèves différents, dans le même établissement, d'une part un enseignement général de type plus ou moins académique, d'autre part une préparation plus immédiate à la vie active. Il s'agit là d'une intégration formelle qui n'est pas sans danger car la section technique risque fort d'être déconsidérée et de devenir, comme cela s'est produit le plus souvent lorsqu'une telle formule était utilisée, la voie de garage des élèves les plus faibles.

La véritable intégration consiste plutôt en une refonte des programmes de l'enseignement général ayant pour but de modifier les mentalités afin de faire disparaître les réticences observées à l'égard du "technique", de développer les aptitudes de tous ordres, et de répandre l'information qui permettra un choix mieux assuré du métier futur. Tel est le choix des autorités libanaises.

Indépendamment des innovations pédagogiques déjà indiquées, il est envisagé de consacrer pour l'ensemble du cycle 300 heures des programmes d'études des écoles moyennes à cette intégration, soit 1 à 4 heures selon le niveau.

Cet horaire serait utilisé :

- à une initiation aux travaux pratiques (bois, fer, etc.) ;
- à l'information professionnelle (caractéristiques des divers métiers, moyens d'y accéder) ;
- enfin, à des stages périodiques dans les écoles techniques ou dans les entreprises, aux fins de démonstration.

La mise en application de ce programme exige :

- que chaque école moyenne dispose d'installations pour l'initiation aux travaux pratiques ;
- que chaque école moyenne dispose du personnel susceptible d'assurer cette initiation ainsi que l'information professionnelle ;
- que, pratiquement, les élèves des écoles moyennes puissent participer aux stages périodiques dans les écoles techniques ou les entreprises.

Cette intégration serait facilitée dans les zones où un établissement technique mixte, comprenant les niveaux brev et professionnel et baccalauréat technique, pourra effectivement desservir plusieurs écoles moyennes. Les limites de la zone seront fixées à la fois compte tenu des distances (les écoles moyennes ne devront pas se trouver à plus de 10 ou 15 km de l'école technique), et de la capacité d'accueil des installations de l'école technique. A l'intérieur de ces zones, les professeurs techniques utilisés pour l'intégration seraient affectés à l'école technique. Les moyens de transport, pour les professeurs aussi bien que pour les élèves, seraient mis à la disposition des écoles techniques. Le projet B concerne la mise en place du dispositif d'enseignement moyen intégré dans cinq zones prioritaires.

En matière de carte scolaire, le problème est de prévoir l'implantation rationnelle, c'est-à-dire fondée sur la répartition actuelle et future de la population, d'établissements d'une taille suffisante pour dispenser un enseignement de qualité au meilleur coût. Cette implantation commande la définition des zones précédentes.

## 22. Plan d'expansion de l'enseignement technique/1 public

### 22.1 Objectifs et constatance

Un plan septennal (1972-1978) élaboré par la DETP a pour objectif de porter la capacité des écoles techniques et professionnelles publiques à environ 21.000 élèves.

---

1. L'enseignement technique couvre les formations de type industriel, commercial et touristique.

Ce plan comporte :

A. La création dans chaque district ou mohafazat (à l'exception de Beyrouth); soit dans 4 mohafazats, de :

- un groupe type A d'une capacité de 800 places, destiné à la formation professionnelle accélérée ;

- un groupe type B d'une capacité de 600 places, en internat, pour l'enseignement technique féminin : niveau BP ;

- un groupe type C d'une capacité de 1.000 places, en internat, pour l'enseignement technique et professionnel mixte (ouvert aux jeunes gens des deux sexes) : niveau BP, FPM et BT1.

- un groupe type D d'une capacité de 1.000 places en internat, pour l'enseignement technique mixte : niveau BT1 et BT2.

B. La création à Beyrouth, dans le cadre de la Cité technique de Dekwaneh, de :

1. un institut technique industriel d'une capacité de 200 étudiants et étudiantes : niveau TS ;

2. un institut technique touristique d'une capacité de 200 étudiants et étudiantes : niveau TS ;

3. un troisième institut technique dont la destination reste à définir, d'une capacité de 200 étudiants et étudiantes.

C. L'expansion et la décentralisation de l'IPNET par le transfert d'une partie de ses activités à Hamana où il est envisagé de créer un groupe d'une capacité de 400 étudiants en régime d'internat.

## 22.2 Effectif des élèves

La population scolaire des écoles techniques et professionnelles publiques était en 1969-1970 de 2.200 élèves. Compte tenu de l'expansion due au plan précédent (en cours d'achèvement), cet effectif passerait à 6.500 élèves en 1974.

Le plan septennal 1972-1978 prévoit une croissance de la population scolaire de l'enseignement technique de 14.600 élèves en 1980, portant ainsi l'effectif prévu en 1980 à 21.000 élèves environ.

## 22.3 Nombre des diplômés

Etant donné la fixation de la durée de diverses formations à deux années, à l'exception de la formation accélérée où la durée n'est que d'une année, le nombre annuel des diplômés passerait de 450 en 1970 à plus de 9.000 en 1981. L'annexe 11 présente la répartition des effectifs et des diplômés entre les différents niveaux d'enseignement.

22.4 Personnel enseignant nécessaire

En 1969/1970, il y avait 508 professeurs dont 262 fonctionnaires du cadre permanent et 246 contractuels à temps partiel.

En tenant compte d'un ratio élèves/professeur de 15, et de la suppression de professeurs à temps partiel, il faudrait disposer de 1.400 professeurs en 1980/1981 dans l'enseignement technique. En outre, 620 professeurs techniques seraient nécessaires en 1980/1981 pour assurer l'initiation technique dans l'enseignement général moyen. Les besoins totaux en 1980/1981 s'élèveraient donc à 2.020 professeurs dont 1.760 professeurs nouveaux à fournir d'ici à la rentrée de 1980.

- de satisfaire à l'expansion de l'enseignement primaire ;
- de dégager un nombre suffisant de maîtres pour permettre le recyclage au 1985/1986 de l'ensemble des 14.000 maîtres existant en 1970/1971 ;
- de compléter l'effectif des professeurs de l'enseignement moyen nécessaire en attendant que les débits en personnel de cette catégorie soient suffisants.

Les indications présentées en annexe 8 donnent à penser que ces objectifs peuvent être atteints grâce à la restructuration des établissements de formation pédagogique :

- conversion des écoles normales pour former des instituteurs en une année à partir de bacheliers, et assurer le recyclage systématique des instituteurs en service (projet A.1) ;
- création d'établissements spécifiques de formation pour le personnel de l'enseignement moyen (projet A.2).

### 31.2 Personnel d'enseignement technique (annexe 9)

Le personnel d'enseignement technique nécessaire s'élèverait à 2.020 personnes ainsi réparties en 1980/1981 :

- 350 professeurs d'enseignement général ;
- 350 professeurs d'enseignement technique théorique ;
- 1.320 professeurs d'enseignement technique pratique

alors qu'il n'existait qu'environ 260 professeurs permanents dans l'enseignement technique en 1969/1970.

Etant donné la nécessité de faire face dans des délais très brefs à cette demande, les mesures provisoires suivantes sont recommandées :

- formation de professeurs d'enseignement général en une année à partir de bacheliers ou de gradués des universités ;
- formation de professeurs d'enseignement technique théorique en une année à partir de titulaires du BT2 et non du TS comme prévu au plan
- formation de professeurs d'enseignement technique pratique en deux années à partir de titulaires du BT1 et non du BT2 comme prévu au plan.

Pour ces dernières catégories, il faut, en effet considérer qu'un certain temps est nécessaire pour "amorcer la pompe", et qu'on ne peut interrompre entièrement, même à titre temporaire, le recrutement de diplômés de l'enseignement technique par les entreprises privées et les services publics.

Ces diverses formations auraient lieu à l'IPNET dont la capacité d'accueil serait accrue (projet A.3).

En tenant compte des diverses contraintes subies on pourrait disposer pour l'année-objectif 1980/1981 de plus de 2.200 professeurs, ce qui permettrait de satisfaire aux besoins, et également de compenser les inévitables déperditions en cours de période.

De tels résultats ne peuvent être obtenus qu'en jouant sur la répartition des effectifs des établissements techniques existants et à créer entre les différents niveaux et en particulier en retardant jusqu'à l'année 1976/1977 la préparation au diplôme de technicien supérieur.

## 32. Moyens financiers

### 32.1 Financement des investissements

Selon les prévisions des services libanais, les dépenses d'investissement à envisager s'élèveraient à plus de 391 millions de livres libanaises (annexe 12).

L'annexe 10, tenant compte des contraintes subies en matière de formation du personnel, présente l'échelonnement possible des opérations de mise en oeuvre du plan en ce qui concerne l'enseignement général moyen et technique, afin d'atteindre en 1980/1981 les effectifs de 180.000 élèves dans l'enseignement moyen et de 21.000 élèves dans l'enseignement technique.

La construction des écoles primaires, 205 millions de livres libanaises (63.040.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique), s'étendrait selon le plan sur cinq années, la dépense annuelle correspondrait donc à 41 millions de livres libanaises (12.610.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique).

La construction des écoles moyennes serait entreprise en trois tranches, leur ouverture étant prévue, respectivement, pour les rentrées de 1973, 1974 et 1976. Chacune de ces tranches comporterait 40 écoles de 320 élèves, 40 écoles de 560 élèves et 20 écoles de 1.120 élèves soit 110 écoles abritant un peu plus de 60.000 élèves au total. Le coût de chaque tranche serait de 49.200.000 livres libanaises (15.130.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique) et celui des trois tranches de 147.600.000 livres libanaises (45.390.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique)/1. Si l'on prend en considération l'ensemble de la période couverte par l'opération, depuis le début des constructions jusqu'à leur achèvement, soit sept années (1972-1979), la dépense moyenne annuelle s'élèverait à 21.090.000 livres libanaises (6.485.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique)

La construction des écoles techniques serait échelonnée de la manière suivante :

- rentrée de 1974 : ouverture de l'annexe de l'IPNET à Hamana ;
- rentrée de 1975 : ouverture de quatre établissements techniques mixtes ;
- rentrée de 1977 : ouverture d'un centre de formation professionnelle accélérée, de deux établissements techniques féminins et des instituts techniques supérieurs ;
- rentrée de 1978 : ouverture d'un centre de formation professionnelle accélérée, de quatre établissements techniques mixtes ;

Le coût des écoles moyennes a été réévalué par la mission aux montants de 260.000 livres libanaises (320 élèves), 455.000 livres libanaises (560 élèves), 900.000 livres libanaises (1.120 élèves).

- rentrée de 1979 : ouverture d'un centre de formation professionnelle accélérée, de deux établissements techniques féminins ;
- rentrée de 1980 : ouverture d'un centre de formation professionnelle accélérée.

Grâce à la construction industrialisée, le coût global de l'opération peut être ramené à environ 72 millions de livres libanaises (22.150.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique). Les travaux portant sur huit années (1972-1980), la dépense annuelle moyenne s'élèverait à 9.000.000 de livres libanaises (2.770.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Au total, de 1972 à 1976, les dépenses révisées, concernant le primaire, le moyen et le technique, s'élèveraient annuellement à plus de 71 millions de livres libanaises (21.865.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique). Les seules dépenses concernant le moyen et le technique atteindraient, au cours de la décennie, plus de 30 millions de livres libanaises (9.255.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique) par an.

Un tel montant d'investissements paraît considérable lorsqu'on observe qu'au cours de la période 1965-1970, les investissements inscrits au budget en matière d'éducation s'élevaient à 7,3 millions de livres libanaises par an, mais la volonté des autorités libanaises de faire appel très largement à toutes les aides pour compléter les ressources internes est formelle, et elles disposent d'atouts importants dans la recherche d'un financement extérieur. Par ailleurs, la mise en oeuvre du plan d'éducation viendra donner un coup de fouet à l'industrie du bâtiment actuellement en perte de vitesse, et la faculté d'adaptation des entreprises libanaises est suffisante pour absorber ce volume de travaux supplémentaires sans difficultés majeures.

Dans un certain nombre de cas, les nouvelles écoles primaires publiques viendront se substituer à des écoles primaires privées subventionnées. Ne peut-on imaginer que, dans la mesure où les locaux de ces dernières répondraient aux normes, dans la mesure aussi où plusieurs conditions seraient remplies (telles que niveau de qualification suffisant des maîtres, respect des programmes officiels, soumission au contrôle administratif et pédagogique, et accord de la population concernée), le fonctionnement de ces écoles (personnel et matériel) soit pris en charge par l'Etat. Ce serait là un moyen d'associer l'enseignement privé à la mise en oeuvre d'un système d'éducation véritablement national, tout en restreignant les dépenses d'investissement.

### 32.2 Frais récurrents (annexe 14)

Les dépenses de l'enseignement général primaire et moyen/1 croîtraient du fait de la mise en oeuvre du plan de regroupement au rythme de 4,6 % par an entre 1970/1971 et 1977/1978 et au rythme de 4,6 % ou 3,7 % par an, selon l'hypothèse retenue concernant l'évolution de la fécondité, entre 1977/1978 et 1980/1981.

---

1. Il ne s'agit en fait que des dépenses de personnel enseignant, de loyer, de subvention et de formation des professeurs de l'enseignement moyen.



On peut s'étonner qu'un accroissement sensible des effectifs scolarisés ne soit pas plus onéreux. C'est que le regroupement doit permettre, simultanément, l'amélioration du ratio élèves/maître, qui passerait de 18 actuellement à 30 environ, et la diminution ou même la suppression de certaines dépenses telles que les loyers ou les subventions aux écoles primaires privées.

Le taux de croissances des dépenses de l'enseignement technique serait bien supérieur : 17,5 % par an entre 1970/1971 et 1980/1981. Mais l'ensemble des dépenses des deux types d'enseignement considérés, serait affecté d'un taux de croissance de 6,5 ou 6,3 % par an jusqu'en 1980/1981. A noter que l'expansion de l'enseignement technique devrait rendre peu à peu moins nécessaire le régime de l'internat, ce qui permettrait de restreindre ultérieurement les dépenses moyennes par année-élève.

Le budget devrait pouvoir supporter cet accroissement de dépenses. En effet, le budget du Ministère de l'éducation nationale s'est accru au rythme de 15,6 % par an à prix courant entre 1960 et 1971 (les conséquences de la dépréciation monétaire n'intervenant pas pour plus de deux points, selon les informations reçues). Le taux de croissance du PIB retenu, avec prudence, pour la période 1968-1976 est de 7 %, et pour la période 1968-1985 de 6,3 %, à prix constants, mais compte tenu des taux d'élasticité normalement observés, il est à prévoir que le taux annuel de croissance des dépenses d'éducation ne sera pas inférieur à 8 ou 10 %, à prix constants également.

La différence entre le taux de croissance des dépenses d'enseignement primaire, moyen et technique, et celui des dépenses d'éducation dans leur ensemble, permettrait d'accroître les dépenses de fournitures et de matériel pédagogique, ce qui est indispensable, et de consacrer des crédits plus importants à l'entretien des bâtiments et au renouvellement de l'équipement.

Par ailleurs, les dépenses des autres activités d'éducation (jardin d'enfants, enseignements secondaire et universitaire, etc.) que, faute d'éléments, on ne peut chiffrer, pourraient croître à un rythme au moins égal à celui de la croissance de l'ensemble des dépenses d'éducation (8 à 10 % par an à prix constants).

Les projets retenus (chapitre V) s'inscrivent dans le plan d'éducation et n'ont donc pas à faire l'objet d'un examen particulier en ce qui concerne les frais récurrents supplémentaires qu'ils entraîneraient.

Pour disposer d'une vue complète des problèmes soulevés par le financement des frais récurrents, il faudrait pouvoir également tenir compte de l'amortissement des prêts accordés au Liban pour la mise en oeuvre du plan d'éducation. Si l'effort envisagé d'ici à 1980 est considérable, car un retard énorme doit être rattrapé, il suffira ensuite, au niveau primaire et moyen, de prévoir une croissance des frais récurrents légèrement supérieure à celle de la population d'âge scolaire, ce qui entraînera un sérieux ralentissement. Le développement de l'enseignement technique sera également moins rapide. On peut penser que l'écart entre les crédits affectés à l'éducation (en accroissement de 8 à 10 % par an) et mes frais récurrents (en accroissement de 4 à 5 % par an), permettrait de faire face au moins partiellement à l'amortissement de dettes contractées précédemment. Un examen plus précis de la question ne pourra être entrepris que lorsque des éléments sur le montant et les conditions des emprunts contractés par le Liban seront connus.

33. Adéquation aux besoins du développement économique et social

Permettre l'accès de tous les enfants à un enseignement général de dix années ne peut qu'être bénéfique pour le développement du pays, à condition qu'une rénovation profonde de son contenu en fasse une véritable préparation à la vie. Tel paraît être l'objectif poursuivi par les autorités libanaises. Mais il faut examiner si la production de l'enseignement technique et professionnel est conforme ou non aux besoins du développement.

Les besoins moyens annuels en personnel qualifié de tous niveaux pour la période 1968-1985 s'élèveraient à près de 15.000 personnes (rubrique 11). Les ressources à la sortie de l'enseignement technique et professionnel s'élevant à 9.000 personnes pour l'année 1981, l'équilibre serait, globalement assez satisfaisant, car il faut admettre qu'une partie des besoins seraient satisfaits par l'enseignement privé et par les voies extrascolaires. Il faudra veiller à moduler les effectifs et débits des différents niveaux en fonction de la demande. Les établissements techniques de type C et D, dont la création est envisagée étant prévus pour couvrir deux niveaux, la répartition des effectifs peut être ajustée aux besoins<sup>1</sup>. Un autre ajustement est également nécessaire, c'est celui qui concerne la répartition par type de formations (industrielles, commerciales, touristiques). Une étude en cours de dépouillement sur la structure de l'emploi au Liban apportera sur ce point les éléments qui font actuellement défaut.

Un certain retard se serait accumulé entre 1968 et 1980, les débits de l'enseignement technique ne s'élevant que progressivement et devant également faire face à une ponction particulièrement forte de la part de l'IPNET. Cependant le développement de l'enseignement technique étant étroitement dépendant de la disponibilité en personnel enseignant (annexe 9), il ne semble pas que l'effort envisagé puisse être accru. Les objectifs formulés pour 1980/1981 constituent donc un premier effort qui devra être poursuivi ultérieurement.

1. C'est d'ailleurs en jouant sur la répartition des effectifs entre les différents niveaux de l'enseignement technique que l'on pourrait fournir à l'IPNET un nombre convenable d'élèves-professeurs (annexe 14).

## CHAPITRE IV

PROBLEMES D'ORGANISATION ET DE STRUCTURES -  
RECOMMANDATIONS/1

La rénovation du système d'éducation libanais, prévue par le plan gouvernemental, posera des problèmes d'organisation considérables. En effet elle prévoit à la fois un accroissement important des effectifs dans l'enseignement primaire moyen et technique, et des changements radicaux dans le contenu et les méthodes d'éducation. Cet effort implique la mise en place de structures visant à :

- la définition des objectifs de l'éducation,
- l'introduction des innovations pédagogiques,
- une gestion plus efficace du système.

Compte tenu du poids considérable du secteur privé et de la nécessité de promouvoir une éducation véritablement nationale, la concertation entre les responsables du secteur public et ceux du secteur privé sur ces différents points semble très souhaitable.

41. Définition des objectifs

Bien que l'éducation ne se limite pas à la formation en vue de l'emploi, l'orientation du système vers la préparation et l'adaptation continue à la vie active exige que l'on ait une idée suffisamment claire des débouchés qui s'offriront à la population titulaire. Des informations sur la structure actuelle et l'évolution de l'ensemble de la population active (par branche d'activité, niveau de qualification et métier) permettraient de déterminer les besoins à terme, sans se limiter aux seuls emplois salariés. Il conviendrait, notamment, que les besoins liés aux projets de développement agricole fussent l'objet d'un examen attentif.

La définition des objectifs éducatifs, sociaux, économiques et culturels de l'éducation pourrait avoir été le fait d'un groupe de travail réunissant des représentants des Ministères de l'Éducation nationale, de l'Économie, sur la base des études émanant de divers organismes (qualification, statistiques, etc.).

42. Introduction des innovations

L'expansion du système éducatif est assurée d'une rénovation pédagogique profonde traitant les contenus, les programmes et les méthodes. Ces thèmes sont actuellement en cours, mais il serait souhaitable qu'une institution spécialisée sur éducation administre les plans éducatifs soit chargée de la conception, de la recherche et de l'implémentation systématique de ces innovations et du matériel pédagogique qui leur est associé.

1. Plusieurs des recommandations faites dans ce chapitre ont été formalisées également par les auteurs du rapport de l'OCDE "Développement de l'éducation au Liban", 1983.

Cette institution aurait notamment pour rôle :

- de réviser le concept d'éducation en introduisant les notions d'éducation permanente et de processus d'apprentissage plutôt que de cycle d'enseignement ;
- de transformer l'école en centre éducatif ouvert aussi bien aux enfants qu'aux adultes ;
- d'étudier les possibilités qu'offrent la télévision et la radio comme moyen d'éducation des adultes, de formation et de soutien du personnel enseignant, et comme moyen de sensibilisation de la population à la rénovation du système d'éducation ;
- de porter une attention particulière à la première année de l'enseignement primaire, qui marque la transition entre le milieu familial et le milieu scolaire ;
- de coordonner étroitement recherche pédagogique et formation du personnel enseignant, de façon à faire de tout instituteur et de tout professeur un agent d'innovation.

En ce qui concerne les structures du système, il faut insister sur l'intérêt qu'il y a à mettre en place des paliers d'orientation (fin de deuxième année et de quatrième année de l'enseignement moyen, en particulier). Grâce à ces paliers, on pourrait éliminer les dépendances anarchiques et procéder à l'orientation systématique des jeunes, ce qui rentabiliserait l'effort d'intégration envisagé entre l'enseignement général et l'enseignement technique. Il serait également souhaitable qu'entre deux paliers l'enseignement ne soit pas conçu, seulement pour ceux qui poursuivront des études au niveau supérieur.

Ces divers travaux devront être menés en liaison étroite avec ceux de l'Institut pédagogique de l'enseignement technique (IPNET) dont les résultats sont appréciables. L'élaboration de cours programmés et leur expérimentation dans le cadre scolaire devrait s'y poursuivre, ainsi que la mise au point de progressions de travaux pratiques orientés vers la production. Sur ce dernier point, il serait préférable, cependant de se limiter à des objectifs d'auto-équipement et de préserver le caractère didactique des travaux des élèves.

Au sein de l'institution évoquée plus haut, une unité de constructions et d'équipements scolaires devrait définir, en fonction des conditions locales, les types de bâtiments les mieux adaptés aux conceptions nouvelles de l'éducation (souplesse, fonction socio-culturelle de l'école), en déterminer les normes, en étudier les coûts et sélectionner l'équipement convenable.

#### 43. Gestion efficace

La mise en oeuvre du plan d'éducation va provoquer une augmentation considérable des tâches de gestion. Lors de la phase d'investissement, il est nécessaire de préparer les marchés passés avec les entrepreneurs, de contrôler l'avancement des travaux, etc. Afin que l'ouverture des établissements ne soit pas retardée, il faudrait donc prévoir un renforcement des services correspondants du Ministère des travaux publics.

Lors de la phase de fonctionnement des problèmes permanents devront être réglés, tels que :

- l'animation et l'assistance pédagogique du personnel enseignant ;
- la gestion économique d'un nombre accru d'établissements ;
- la passation des examens nationaux, etc.

Il ne semble pas que les services centraux du Ministère de l'éducation nationale, dans leur organisation et avec leurs moyens actuels, soient capables de jouer ce rôle de façon efficace. Des études s'imposent donc qui relèvent :

- de l'organisation du travail (réglementation, structures, méthodes, définition des postes de travail, équipement nécessaire, etc.) ;
- de la science financière (analyse critique des coûts, prévisions de dépenses par type et niveau d'éducation, etc.).

## CHAPITRE V

### LES PROJETS IDENTIFIES

Les projets identifiés s'inscrivent entièrement dans le plan d'éducation dont la conception et les modalités d'application ont été analysées au cours des chapitres précédents. Ils se situent dans deux domaines clés dont dépend la réussite de ce plan : la formation du personnel enseignant et l'introduction d'une initiation technique dans l'enseignement moyen. Ces projets sont répartis en deux secteurs :

Secteur A : Il concerne la mise en place d'institutions venant compléter le dispositif existant de formation de personnel enseignant :

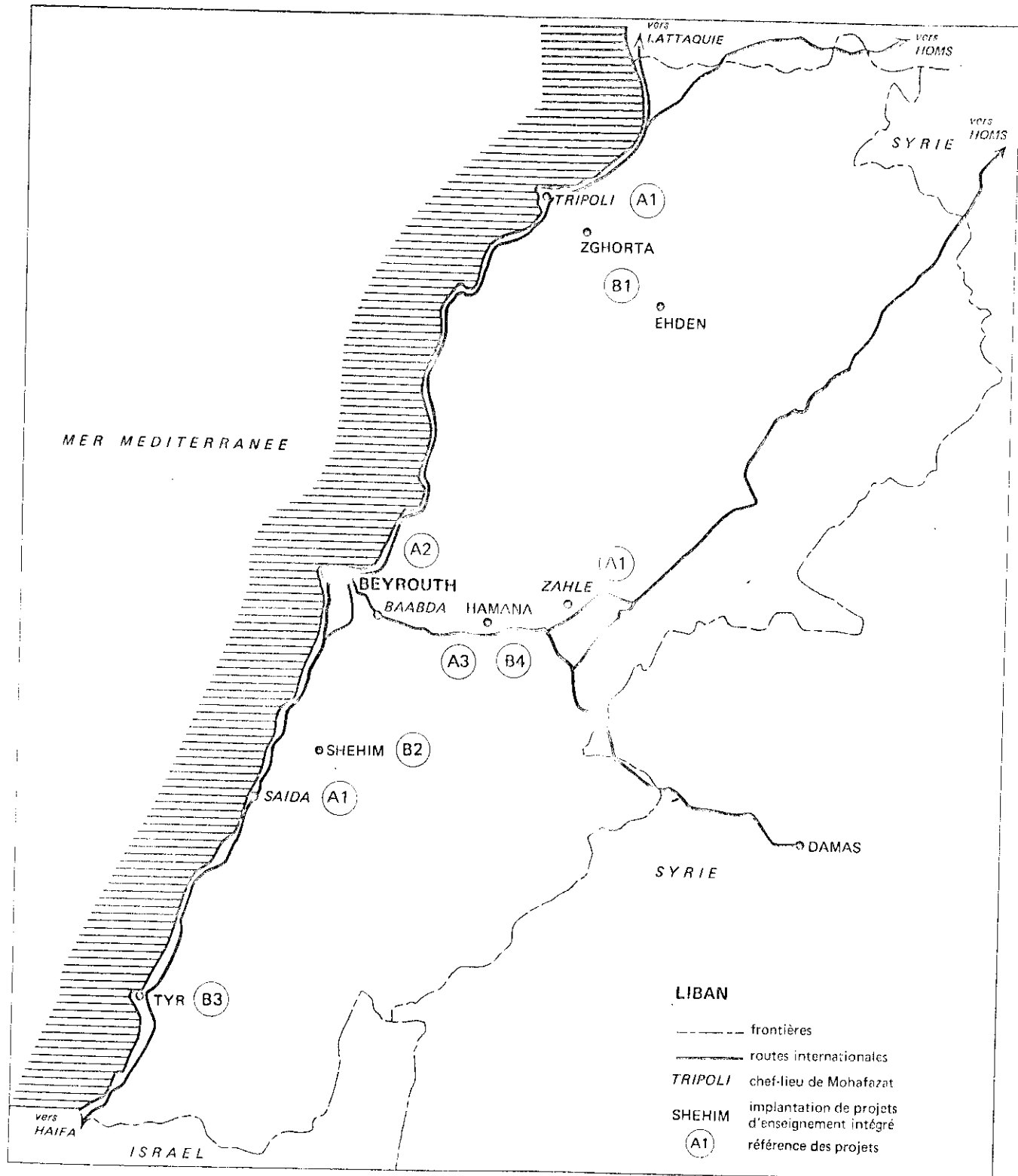
- enseignement primaire (projet A.1)
- enseignement moyen (projet A.2)
- enseignement technique et professionnel (projet A.3)

Ces projets ont pour objectif non seulement de mettre les ressources au niveau des besoins provoqués par la mise en oeuvre du plan d'éducation, mais aussi de former un personnel enseignant sensibilisé aux innovations souhaitées et susceptible de les promouvoir.

Secteur B : Il concerne la création d'établissements d'enseignement technique moyen général d'une part, technique et professionnel d'autre part, prévus par le plan d'éducation. L'implantation de ces établissements est envisagée dans cinq zones où une intégration optimale des deux types d'enseignement pourrait être réalisée.

LIBAN - PROJETS IDENTIFIÉS - 1971

Secteur	Número du projet	Objet	Nombre d'unités ou de places	Coût estimé construction équipement mobilier	LL	Dollars des Etats-Unis
A. Formation du personnel enseignant	A.1	Création de trois écoles normales d'instituteurs du premier degré	1.050 places	1.050.000		324.000
	A.2	Aménagement d'un établissement de formation de professeurs de l'enseignement du cycle moyen (disciplines littéraires)	1.200 places	429.000		132.000
	A.3	Création d'une annexe du Département de formation et de perfectionnement de l'IPNET	400 places	2.321.000		714.000
Total A			2.650 places	2.800.000		1.170.000
B. Mise en place d'un dispositif d'enseignement Général moyen et technique intégré	B.1	Zone de Ehden-Zghorta	2.840 places	6.625.000		2.038.000
	B.2	Zone de Shehim	3.640 places	7.275.000		2.238.000
	B.3	Zone de Tyr	3.080 places	6.820.000		2.098.000
	B.4	Zone de Hamana	4.160 places	5.380.000		1.040.000
	B.5	Zone à définir	3.400 places	7.080.000		2.178.000
Total B			17.120 places	31.180.000		9.592.000
Total Général				34.980.000		10.762.000





## SECTEUR A - FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

## A.1 CREATION DE TROIS ECOLES NORMALES D'INSTITUTEURS DU PREMIER DEGRE

1. Information de base et justification

L'annexe 8 donne pour la période 1971/1972-1985/1986, année par année, le nombre des maîtres de l'enseignement primaire public qui doivent être soit recyclés, soit formés, en une année dans les deux cas. Les maîtres à former seraient recrutés parmi les bacheliers. Pour les deux activités de recyclage/1 et de formation, ce nombre s'élèverait annuellement à 1.750, presque également répartis sur les régions administratives du pays, dont 1.000 pour le recyclage et 750 pour la formation. Il est peu probable que les besoins en formation varient beaucoup au-delà de 1985/1986, étant donné qu'ils ne résulteraient plus alors que de la croissance naturelle d'un groupe de classes d'âge déjà entièrement scolarisé.

Les sept écoles normales existantes comptent, en 1970/1971, 3.160 élèves. Elles ont donc théoriquement une capacité d'accueil supérieure aux besoins. Cependant, cinq d'entre elles, simples locaux d'habitation loués annuellement par le Ministère de l'éducation, ne sont pas fonctionnelles. Des deux écoles appartenant à l'Etat, l'une serait transformée en établissement de formation des professeurs du cycle moyen (disciplines littéraires), comme il est suggéré dans le projet A.2, l'autre serait aménagée par les soins du Gouvernement pour la formation des instituteurs (à Jounieh-Mont Liban). L'une des écoles normales louées serait également aménagée (Achrafyé-Beyrouth). Le contrat de location concernant les autres serait résilié dès construction des nouvelles écoles normales. En effet, dans le cadre de l'effort de normalisation des constructions scolaires, le Gouvernement a décidé de construire une école normale dans chacun des trois mohafazats qui en manqueraient (Liban nord, Liban sud, Bekra), pour entreprendre de façon systématique le perfectionnement des 14.000 maîtres en service, et la formation, à partir de 1977/1978, d'instituteurs qualifiés, ainsi que, à partir de 1985/1986, le recyclage périodique de tous les maîtres qualifiés en service.

2. Objectifs et consistance

Il s'agit de créer 1.050 places nouvelles dans trois nouveaux établissements d'une capacité de 350 places chacun, fonctionnant en externat seulement.

Les élèves passeraient 33 heures par semaine à l'intérieur des locaux de l'école et 16 heures en stage pratique à l'extérieur.

Chacune des écoles normales comprendrait les locaux principaux suivants :

- 7 salles de classe
- 1 laboratoire de langue
- 1 laboratoire de sciences

1. Il s'agit en réalité du perfectionnement de maîtres sous-qualifiés.

- 1 salle spécialisée (histoire/géographie)
- 2 salles de documentation
- 1 salle de sports
- 1 salle à buts multiples
- 5 bureaux pour l'administration
- 1 salle de professeurs

Ces écoles relèveraient de la direction générale de l'éducation.

### 3. Estimation du coût

Le coût de chaque école peut être estimé à 350.000 livres libanaises (108.000 dollars des Etats-Unis), construction, mobilier, équipement, aménagements extérieurs, honoraires d'architectes et imprévus compris.

Le coût estimé des trois nouvelles écoles serait donc de 1.050.000 livres libanaises ou 324.000 dollars des Etats-Unis.

## A.2 AMENAGEMENT D'UN ETABLISSEMENT DE FORMATION DE PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT DU CYCLE MOYEN (Disciplines littéraires)/1

### 1. Information de base et justification

Comme le montrent les prévisions d'évolution des effectifs du cycle moyen du secteur public présentées dans l'annexe 7, le nombre d'élèves de ce niveau serait de 150.000 en 1977/1978 et de près de 250.000 en 1985/1986. Le nombre de professeurs qui seraient nécessaires sur la base d'un ratio de 1,5 professeur pour une classe de 40 élèves serait de l'ordre de 5.600 en 1977/1978 et de 8.900 en 1985/1986, dont un peu moins de 60 % enseigneraient les disciplines littéraires (annexe 8). Il faudrait donc pour 1985/1986 environ 5.100 professeurs littéraires. Si l'on tient compte de la confirmation dans leur fonction de 1.650 instituteurs qui enseignent dans le cycle moyen, ce sont 3.450 professeurs nouveaux qu'il faudrait former en 12 années, à partir de 1973/1974, soit des promotions annuelles de 300 professeurs. A ceux-ci, il convient d'ajouter 50 professeurs qui seraient nécessaires annuellement pour couvrir les besoins du secteur privé à ce niveau. Au-delà de 1985/1986, les besoins annuels diminueraient et ne seraient plus que d'environ 250 professeurs, dont une centaine pour le remplacement du personnel en service. Des places seraient ainsi libérées qui pourraient être utilisées pour le recyclage périodique des professeurs formés au cours de la première période.

### 2. Objectif et consistance

Il s'agit de former annuellement 350 professeurs du cycle moyen pour l'enseignement des matières littéraires.

---

1. Les professeurs des disciplines scientifiques du cycle moyen sont formés dans le cadre d'un projet qui bénéficie de l'assistance du PNUD (FS)

Structure

Cette formation se fera en trois ans après le baccalauréat dans les trois sections suivantes : langue arabe, langues étrangères (français-anglais) et histoire-géographie. L'école sera mixte (jeunes gens des deux sexes) et fonctionnera uniquement en externat. Elle comportera 34 sections de 30 à 35 élèves environ chacune, soit au total 1.100 à 1.200 élèves pour les trois années d'études. L'horaire hebdomadaire de chaque section, soit 30 heures selon la répartition du tableau ci-dessous, sera organisé en double vacation (la moitié des élèves suivra les cours théoriques à l'école, pendant que l'autre moitié sera en stage pratique à l'extérieur).

Horaire hebdomadaire par section

<u>Disciplines</u>	<u>Horaire</u>	<u>Locaux</u>
Enseignement théorique et méthodologique	15 h	Salle de classe
Langues étrangères	2 (1/3 des élèves)	Laboratoire
Recherche documentation	3	Centre de documentation
Travaux individuels	8	Salles d'études
Education physique	2	Plein air

- Locaux requis (une vacation)

<u>Disciplines</u>	<u>Sections</u> Nombre	<u>Horaire</u> hebdo- madaire	<u>Charge horaire hebdomadaire par nature des locaux</u>				
			<u>Salle de</u> <u>classe</u>	<u>Labora-</u> <u>toire</u> <u>langues</u>	<u>Centre</u> <u>documen-</u> <u>tation</u>	<u>Salles</u> <u>d'études</u>	<u>Gym-</u> <u>nase</u>
Enseignement théorique et méthodologique	17	15	255	-	-	-	-
Langues étrangères (laboratoire)	12	2	-	24	-	-	-
Recherche documentation	17	3	-	-	51	-	-
Travaux individuels	17	8	-	-	-	136	-
Education physique	17	2	-	-	-	-	34

Etant donné qu'il est proposé dans ce projet de transformer l'actuelle école normale d'instituteurs de Bir-Assan en établissement de formation des professeurs du cycle moyen (littéraires), il convient de comparer les locaux existants avec les besoins requis pour voir quels aménagements il faudrait apporter à l'Ecole de Bir-Assan.

Comparaison entre locaux existants et locaux requis

	Existants		Requis		Taux d'utilisation	Différence
	Unités	Surface m2	Unités	Surface m2		
Salles de classe	21	1.176	11	616	78 %	+ 10
Laboratoires de langues	-	-	1	120	80 %	- 1
Documentation bibliothèque	2	140	3	315	76 %	- 1
Travaux indiv.	-	-	6	630	75 %	- 6
Education physique	2	1.100	2	1.100	57 %	0
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>2.416</b>	<b>23</b>	<b>2.781</b>	-	<b>+ 2</b>

Les locaux existants suffisent pour accueillir le nouvel établissement. Les estimations de coût ci-dessus ne prennent donc en considération que les travaux de transformation, d'aménagement et de rénovation, ainsi que l'achat du mobilier et de l'équipement.

Cet établissement serait rattaché à la direction générale de l'éducation.

3. Estimation du coût

Les bâtiments actuels datent de 1955. Compte tenu des travaux indiqués ci-dessus, on peut estimer à 30 % de la valeur à neuf actuelle des bâtiments (soit 1.150.000 LL), le montant des réinvestissements à faire. L'adaptation de l'équipement et mobilier existants et l'achat d'un équipement complémentaire reviendraient à 10 % environ de la valeur à neuf actuelle des équipements existants (soit 115.000 LL). Le coût estimé de la transformation de l'école de Bir-Assan serait de 429.000 LL (132.000 dollars des Etats-Unis), complément de mobilier et d'équipement, honoraires d'architectes et imprévus compris.

### A.3 CREATION D'UNE ANNEXE DU DEPARTEMENT DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT DE L'INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

#### 1. Information de base et justification

L'annexe 9 donne pour la période 1971/1972-1980/1981, année par année, le nombre des professeurs à former pour, d'une part, accueillir dans les établissements techniques des effectifs qui passeraient de 2.200 à 21.100 élèves en dix années, d'autre part assurer l'intégration de l'enseignement général et de l'enseignement technique au niveau des écoles moyennes.

Les effectifs en formation passeraient de 160 élèves en 1971/1972  
à 235 élèves en 1972/1973  
330 élèves en 1973/1974  
410 élèves en 1974/1975  
590 élèves en 1975/1976  
500 élèves en 1976/1977  
600 élèves à partir de 1977/1978

La capacité d'accueil de l'IPNET peut être estimée à 200 places actuellement. Il est donc prévu de construire à Hamana une annexe de l'IPNET, d'une capacité de 400 places. Cette annexe ne pouvant ouvrir ses portes avant 1974 un complément de capacité devra être trouvé à l'intérieur du complexe d'enseignement technique de Dekwaneh pour les années 1972/1973 et 1973/1974.

Grâce à une capacité d'accueil portée ainsi à 600 places, l'IPNET pourrait faire face sans difficulté aux besoins de la période 1980/1981-1985/1986, car la croissance de l'enseignement technique se ralentira. En fonction des places disponibles, le recyclage systématique des professeurs techniques en service pourrait être d'ailleurs envisagé, ce qui assurerait le plein emploi des installations de l'IPNET.

L'IPNET-Hamana serait, comme les établissements d'enseignement technique dont la création est prévue, le centre d'une zone d'intégration de l'enseignement général et de l'enseignement technique (rurale 211).

#### Objectifs et consistance

Il s'agit de créer une annexe du Département de formation et de perfectionnement de l'IPNET qui relève de la direction de l'enseignement technique et professionnel. Cette annexe aurait une capacité d'accueil de 400 places en internat. Les 600 places dont disposerait l'IPNET au total seraient ainsi réparties jusqu'en 1980/1981 :

- 100 places pour la formation de professeurs d'enseignement général en une année à partir de bacheliers ou de gradués des universités ;

- 100 places pour la formation de professeurs de l'enseignement technique théorique en une année à partir de titulaire du BT2 ;

- 450 places pour la formation de professeurs de l'enseignement technique pratique en deux années à partir de titulaires du BT1 (près de la moitié de ceux-ci seraient affectés au projet d'intégration des enseignements général et technique).

Les programmes de ces différents types de formation restent à établir.

### 3. Estimation du coût

Faute de données suffisantes sur la répartition de l'horaire des études par discipline, la nature et la superficie des locaux ainsi que le coût de l'équipement nécessaire ne peuvent être indiqués que d'une manière très globale, permettant simplement de fixer l'ordre de grandeur des dépenses à envisager.

	<u>Livres libanaises</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
- Locaux d'enseignement et services communs construction, mobilier et équipement	1.516.000	466.200
- Internat construction, mobilier et équipement	690.000	212.200
- Logements (5) construction seulement	115.000	35.400
Total	<u>2.321.000</u>	<u>713.800</u>
arrondi à		<u><u>714.000</u></u>

## SECTEUR B - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT GENERAL MOYEN ET TECHNIQUE INTEGRE DANS CINQ ZONES PRIORITAIRES

### 1. Information de base et justification

L'un des objectifs majeurs du plan d'éducation est d'intégrer l'enseignement général moyen d'une part, et l'enseignement technique et professionnel d'autre part, de façon à faire disparaître progressivement les réticences à l'égard de ce dernier type d'enseignement et à permettre une meilleure orientation des jeunes Libanais selon leurs aptitudes et les besoins du développement.

A cet effet, il est prévu une modification du contenu de l'enseignement général moyen, l'introduction de travaux manuels comme nouveau moyen d'expression, ainsi qu'une information systématique sur les métiers et les types de formation permettant d'y accéder. On prévoit également des démonstrations dans les écoles techniques et les entreprises. Seuls l'annexe de l'IPNET à Hamana ou les établissements techniques mixtes (ouverts aux jeunes gens des deux sexes) comportant

à la fois des niveaux BP et BT répondent aux conditions souhaitables. Chacun de ces établissements ne peut desservir qu'un nombre restreint d'écoles moyennes, sous peine de voir son propre fonctionnement perturbé. De toutes façons, les difficultés de déplacement limitent l'aire d'attraction possible de chaque école technique à un rayon de 15 km.

Quatre établissements techniques mixtes seraient ouverts en 1975, l'annexe de l'IPNET à Hamana serait ouverte en 1974. Par superposition des cartes scolaires-objectifs des deux types d'enseignement, on peut donc déterminer cinq zones d'intégration. Le transport des élèves dans un sens, des professeurs techniques dans l'autre, serait effectué grâce aux véhicules affectés à l'école technique.

Suivant l'annexe 10, on voit que la création d'établissements pouvant servir de noyau à de telles zones s'échelonnerait de la manière suivante :

- IPNET-Hamana, rentrée 1974 (cet établissement d'un type particulier pourrait également servir à la démonstration) ;
- 4 écoles techniques et professionnelles, rentrée 1975 ;
- 4 écoles techniques et professionnelles, rentrée 1978.

Les projets B.1 à B.5 décrits ci-après concernent les zones où seraient implantés l'IPNET-Hamana, ainsi que les 4 premières écoles techniques et professionnelles prévues par le plan et qui ouvriraient leurs portes à la rentrée de 1975. Les écoles moyennes de ces zones sont toutes à construire. La mise en place du dispositif comprenant les 4 écoles à créer pour la rentrée de 1978 pourrait faire l'objet d'une tranche de financement ultérieure.

Les écoles moyennes relèveraient de la direction générale de l'éducation et les établissements techniques de la direction de l'enseignement technique et professionnel.

## 2. Caractéristiques des établissements prévus

### Etablissements d'enseignement technique et professionnel mixtes (garçons, et filles)

Ils comprendraient 1.000 élèves soumis au régime de l'internat et répartis en deux années d'études. Ces élèves appartiendraient à deux des trois niveaux suivants : élèves recrutés à la fin de la deuxième année de l'enseignement moyen pour préparer au BP ; élèves recrutés à la fin de l'enseignement moyen pour préparer soit un diplôme de formation professionnelle de maîtrise, soit le BT1 ; élèves recrutés parmi les titulaires du BT1 ou du baccalauréat première partie de l'enseignement général pour préparer le BT2.

A partir des éléments fournis par la DEFP et sur la base d'un coût de la construction de 140 libanes libanais au m<sup>2</sup> (le volume même du programme de construction à mettre en oeuvre devrait permettre de ramener le coût du m<sup>2</sup> de LL 175 à LL 140, qui est le coût prévu pour les autres bâtiments dont la construction est envisagée dans le présent projet), le coût d'un établissement technique d'une capacité de 1.000 élèves serait le suivant :

	<u>LL</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
- Locaux d'enseignement et services communs construction, mobilier et équipement	3.861.000	1.187.250
- Internat (1.000 places) construction, mobilier et équipement	1.078.000	331.500
- Logements (9) construction seulement	192.500	59.200
Total	<u>5.131.500</u>	<u>1.577.950</u>
arrondi à	5.130.000	1.578.000

(aménagement extérieurs, honoraires des architectes et imprévus compris).

#### Etablissements d'enseignement moyen général

Les établissements d'enseignement moyen général dont la construction est envisagée dans le présent projet appartiendraient à deux catégories différentes d'une capacité respective de 320 élèves (8 classes de 40 élèves) et de 560 élèves (14 classes de 40 élèves).

#### - Ecole moyenne de 320 élèves

Chacune comprendrait :

- 6 salles de classe
- 1 laboratoire de sciences
- 1 atelier
- 1 bibliothèque - salle de lecture
- 1 salle de professeurs
- 1 salle polyvalente (sports, récréations, salle à manger) avec dépôt
- 1 office-cuisine
- des locaux administratifs
- circulation, hygiène, divers

Le coût d'une école s'élèverait à 260.000 livres libanaises (80.000 dollars des Etats-Unis), construction, mobilier, équipement, aménagements extérieurs, honoraires des architectes et imprévus compris.

#### - Ecole moyenne de 560 élèves

Chacune comprendrait :

- 12 salles de classe de 70 m<sup>2</sup>
- 1 laboratoire de sciences



- 1 atelier
- 1 bibliothèque-salle de lecture
- 1 salle des professeurs
- 1 salle polyvalente (sports, récréations, salle à manger) avec dépôt
- 1 office-cuisine
- des locaux administratifs
- circulation, hygiène, divers

Le coût d'une école s'élèverait à 455.000 livres libanaises (140.00 dollars des Etats-Unis), construction, mobilier, équipement, aménagements extérieurs, honoraires des architectes et imprévus compris.

5. Estimation du coût par zone

B.1 Zone de Ehdén-Zghorta (2.840 élèves supplémentaires)

Construction d'un établissement technique de 1.000 élèves	5.130.000	1.578.000
Construction d'une école moyenne de 560 élèves à Bacharrah	455.000	140.000
Construction de quatre écoles moyennes de 320 élèves à Haddeth Jobbeh, Tourza, Jebbel, Mizriaria à LL. 260.000 chacune	1.040.000	320.000
Total	6.625.000	2.038.000

B.2 Zone de Shehim (3.640 élèves supplémentaires)

Construction d'un établissement technique de 1.000 élèves	5.130.000	1.578.000
Construction de trois écoles moyennes de 560 élèves, dont 2 à Shehim et une à Kotrmaya à LL. 455.000 chacune	1.365.000	420.000
Construction de trois écoles moyennes de 320 élèves à Masboud, Amout, Zarourieh à LL. 260.000 chacune	780.000	240.000
Total	7.275.000	2.238.000

B.3	<u>Zone de Tyr</u> (3.080 élèves supplémentaires)		
	Construction d'un établissement technique de 1.000 élèves	5.130.000	1.578.000
	Construction de deux écoles moyennes de 560 élèves à Tyr à LL. 455.000 chacune	910.000	280.000
	Construction de trois écoles moyennes de 320 élèves à Abassieh, Maaraka et Baguirieh à LL. 260.000 chacune	780.000	240.000
	Total	6.820.000	2.098.000
B.4	<u>Zone de Hamana</u> (4.160 élèves supplémentaires, non compris l'IPNET)		
	Annexe de l'IPNET pour mémoire (projet A3)		
	Construction de quatre écoles moyennes de 560 places dans des lieux à définir, à LL. 455.000 chacune	1.820.000	560.000
	Construction de six écoles moyennes de 320 places dans des lieux à définir, à LL. 260.000 chacune	1.560.000	480.000
	Total	3.380.000	1.040.000
B.5	<u>Zone à définir</u> (3.400 élèves supplémentaires)		
	Construction d'un établissement technique de 1.000 élèves	5.130.000	1.578.000
	Construction de deux écoles moyennes de 560 élèves à LL. 455.000 chacune	910.000	280.000
	Construction de quatre écoles moyennes de 320 élèves à LL. 260.000 chacune	1.040.000	320.000
	Total	7.080.000	2.178.000

Récapitulation pour l'ensemble des cinq zones précédentes  
(17.120 élèves supplémentaires)

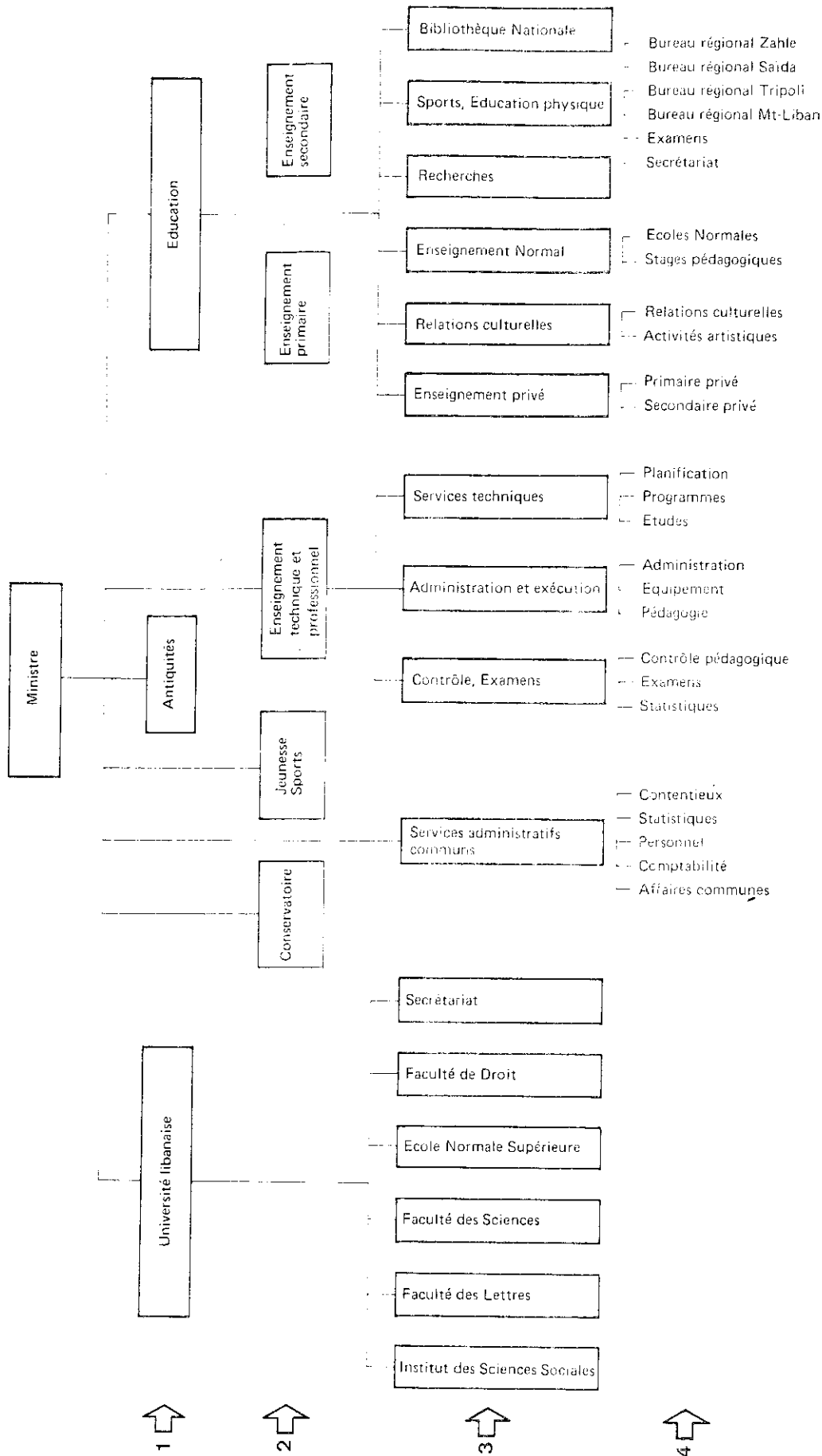
	<u>LL</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Zone de Ehdén-Zghorta	6.625.000	2.038.000
Zone de Shehim	7.275.000	2.238.000
Zone de Tyr	6.820.000	2.098.000
Zone de Hamana	3.380.000	1.040.000
Zone à définir	7.080.000	2.178.000
Total	31.180.000	9.592.000

## LISTE DES ANNEXES

1.	Organigramme du Ministère de l'éducation nationale et des beaux-arts . . . . .	37
2.	Organigramme de l'enseignement au Liban . . . . .	38
3.	Redoublements dans l'enseignement général (1967/1968) Pourcentage (tableau) . . . . .	39
4.	Retards scolaires dans l'enseignement général (1967/1968) Pourcentage (tableau) . . . . .	40
5.	Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur par groupe de disciplines (tableau) . . . . .	41
6.	Projections démographiques, estimation de la population scolarisable dans les différents niveaux d'éducation et de la population active (1970 à 1985) . . . . .	42
	Tableau 6/1 Estimation de la population scolarisable dans les différents niveaux d'éducation et de la population active (1970/1985) . . . . .	44
7.	Evolution des effectifs scolaires par niveau d'éducation (1966/1967 à 1985/1986) . . . . .	45
	Graphique 7/1 - Evolution des effectifs de l'enseignement primaire (1966/1967 à 1985/1986) . . . . .	47
	Tableau 7/2 - Evolution des effectifs de l'enseignement primaire (1966/1967 à 1985/1986) . . . . .	48
	Graphique 7/3 - Evolution des effectifs de l'enseignement moyen général (1966/1967 à 1985/1986) . . . . .	49
	Tableau 7/4 - Evolution des effectifs de l'enseignement moyen général (1966/1967 à 1985/1986) . . . . .	50
8.	Détermination des débits et effectifs souhaitables des établissements de formation pédagogique pour les niveaux primaire et moyen (1969/1970-1985/1986) . . . . .	51
	Tableau 8/1 - Evolution du personnel enseignant de l'enseignement public primaire et moyen (1970/1971 à 1985/1986) . . . . .	54
	Graphique 8/2 - Utilisation des écoles normales (1970/1971 à 1985/1986) . . . . .	56

9.	Détermination des débits et effectifs souhaitables des établissements de formation pédagogique pour l'enseignement technique (1971/1972-1980/1981) . . . . .	57
	Tableau 9/1 - Formation des professeurs de l'enseignement technique (1970/1971 à 1980/1981) . . . . .	60
10.	Echelonnement de la mise en oeuvre du plan d'éducation . . . . .	61
	Tableau 10/1 - Echelonnement de l'ouverture des écoles moyennes (1972/1973 à 1980/1981) . . . . .	62
	Tableau 10/2 - Echelonnement de l'ouverture des établissements de l'enseignement technique (1970/1971 à 1980/1981) . . . . .	63
11.	Diplômes disponibles annuellement aux différents niveaux lorsque le plan d'expansion de l'enseignement technique aura atteint ses objectifs (1980/1981) (tableau) . . . . .	65
12.	Investissements prévus par les services libanais pour la mise en oeuvre du plan d'éducation (1972/1976 ou 1978) (tableau) . . . . .	65
13.	Coûts de l'éducation . . . . .	68
	Tableau 13/1 - Coût de l'année-élève dans l'enseignement général et normal (1968) . . . . .	72
	Tableau 13/2 - Coût de l'année-élève dans l'enseignement technique (1970) . . . . .	73
14.	Incidence financière de la mise en oeuvre du plan d'éducation (frais récurrents) . . . . .	74
	Tableau 14/1 - Evolution des frais récurrents à prévoir (1970/1971-1985/1986) . . . . .	77

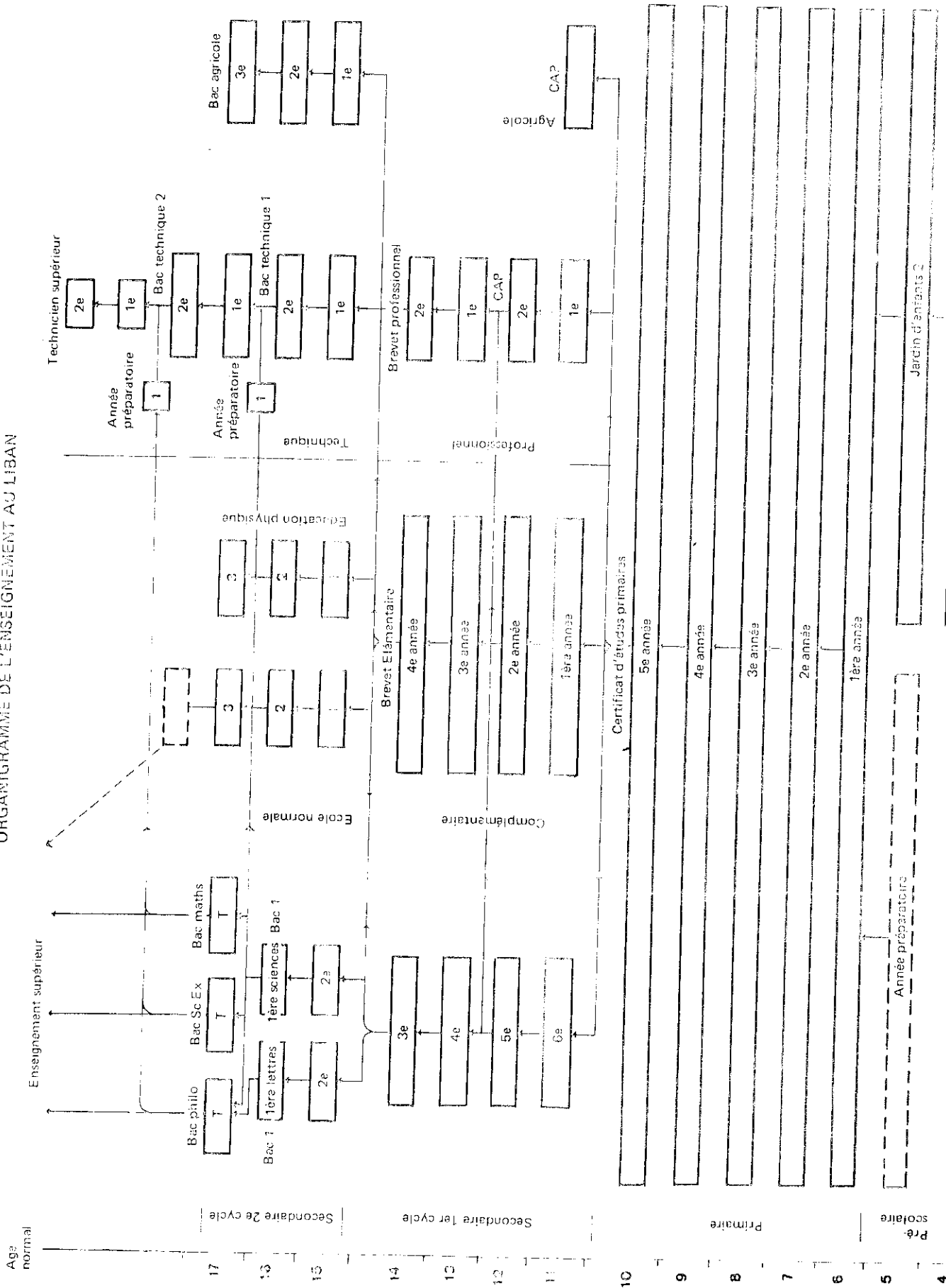
ORGANIGRAMME DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES BEAUX-ARTS DU LIBAN



- 1. Directions générales
- 2. Directions
- 3. Services
- 4. Bureaux
- 5. Sections (non figurées)

ANNEXE 2

ORGANIGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT AU LIBAN



## ANNEXE 3

REDOUBLEMENTS DANS L'ENSEIGNEMENT GENERAL  
(en %)

	Public	Privé	Ensemble
<b>1. Enseignement primaire</b>			
1 <sup>re</sup> année	30,0	13,7	20,7
2 <sup>e</sup> année	31,6	14,5	21,8
3 <sup>e</sup> année	30,2	13,9	20,4
4 <sup>e</sup> année	27,2	14,4	19,4
5 <sup>e</sup> année	20,7	13,9	16,4
a - durée moyenne des études d'un élève terminant le cycle (année)	6,96	5,82	6,23
b - coût moyen de formation d'un élève terminant le cycle (année/élève)	12,01	6,86	7,31
c - coefficient d'augmentation du coût de formation	2,40	1,37	1,46
d - efficacité du cycle (%) $\frac{100}{c}$	41,6	72,0	68,4
<b>2. Enseignement moyen/1</b>			
1 <sup>re</sup> année	20,8	5,2	16,1
2 <sup>e</sup> année	13,8	8,4	10,7
3 <sup>e</sup> année	12,0	6,4	8,1
4 <sup>e</sup> année	24,2	9,8	15,4
a - durée moyenne des études d'un élève terminant le cycle (année)	4,88	4,32	4,58
b - coût moyen d'un élève terminant le cycle (année/élèves)	6,55	4,68	5,05
c - coefficient d'augmentation du coût	1,64	1,17	1,26
d - efficacité du cycle (en %) $\frac{100}{c}$	61,1	85,5	79,2
<b>3. Enseignement secondaire</b>			
1 <sup>re</sup> année	10,4	4,1	5,8
2 <sup>e</sup> année	28,5	15,1	17,6
3 <sup>e</sup> année	23,9	16,1	19,9
a - durée moyenne des études d'un élève terminant le cycle (année)	3,83	3,41	3,52
b - coût moyen de la formation (année/élèves)	5,57	5,07	4,60
c - coefficient d'augmentation du coût de formation d'un élève terminant le cycle	1,92	1,69	1,53
d - efficacité du cycle (%) $\frac{100}{c}$	52,2	59,2	65,2

1. Par enseignement moyen, on entend à la fois les quatre années des cours complémentaires et les quatre années du premier cycle des lycées.

ANNEXE 4

RETARDS SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT GENERAL  
(en %)

1. <u>Enseignement primaire</u>	Age normal		1 à 2 ans de retard		3 ans et plus	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
1re année	74,8	78,3	19,3	17,6	5,9	4,1
2e année	43,5	65,5	39,6	26,3	16,9	8,2
3e année	34,1	58,7	41,7	29,8	24,2	11,5
4e année	25,5	52,9	42,0	34,7	32,5	12,4
5e année	24,1	45,8	43,5	38,4	32,4	15,8
<hr/>						
2. <u>Enseignement moyen/1</u>						
1re année	49,2	25,3	39,3	44,2	11,5	30,5
2e année	48,8	25,4	39,0	43,8	12,2	30,8
3e année	47,4	28,2	41,2	44,9	11,4	26,9
4e année	45,5	26,5	39,8	44,0	14,7	29,5
<hr/>						
3. <u>Enseignement secondaire</u>						
1re année	47,2	38,7	49,4	47,0	13,2	14,3
2e année	40,6	41,3	41,0	44,3	18,4	14,4
3e année	39,5	37,5	60,5/2	62,5/2	-	-

1. Par enseignement moyen, on entend à la fois les quatre années des cours complémentaires et les quatre années du premier cycle des lycées.  
2. Retard d'un an et plus.



EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR PAR GROUPE DE DISCIPLINES

Disciplines	1962/1963		1963/1964		1964/1965		1967/1968		1968/1969	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Sciences exactes et appliquées	3.241	29,2	3.558	24,4	3.654	21,9	5.413	17,7	6.038	18,6
Sciences sociales	7.370	70,8	12.349	77,6	13.043	78,1	25.239	82,3	26.338	81,4
	11.111	100,0	15.901	100,0	16.697	100,0	30.652	100,0	32.376	100,0

ANNEXE 6

PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES, ESTIMATION DE LA POPULATION  
SCOLARISABLE DANS LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EDUCATION ET  
DE LA POPULATION ACTIVE (1970 à 1985) (Tableau 1)

I. Projections démographiques

On a distingué deux hypothèses :

- hypothèse A : fécondité constante
- hypothèse B : fécondité décroissante

La population totale qui, dans les deux cas, croîtrait selon le taux moyen annuel de 3 % entre 1970 et 1975, croîtrait, entre 1975 et 1985, selon le taux moyen de 3,2 % dans le premier cas, et selon le taux moyen de 2,5 % dans le second cas.

II. Estimation de la population scolarisable (1970 à 1985)

Pour estimer la population scolarisable dans les différents niveaux d'éducation, on a retenu, à la lumière des observations faites/1 et des efforts envisagés, certaines normes de durée.

Les six années d'enseignement primaire (l'année préparatoire étant incluse), seraient accomplies en sept années, en moyenne ; il y aurait donc un redoublement pour l'ensemble des effectifs. Les effectifs scolarisables correspondraient à sept classes d'âge, de 5 à 11 ans inclusivement.

Les quatre années d'enseignement moyen seraient accomplies en quatre années et demie, en moyenne ; il y aurait donc un redoublement pour la moitié des effectifs. Les effectifs scolarisables correspondraient à 4,5 classes d'âge, de 12 à 16 ans, la classe d'âge de 16 ans n'étant comprise que pour moitié.

Les trois années d'enseignement secondaire seraient accomplies en trois années et demie, en moyenne ; il y aurait donc un redoublement pour la moitié des effectifs. Les effectifs scolarisables correspondraient à 3,5 classes d'âge, de 16 à 19 ans inclusivement, la classe d'âge de 16 ans n'étant comprise que pour moitié.

Dans ces conditions, la population scolarisable croîtrait selon le taux moyen annuel suivant :

Primaire :	2,5 %	(hypothèse A)
	1,6 %	(hypothèse B)
Moyen	2,8 %	(dans les deux cas)
Secondaire :	3,5 %	(dans les deux cas)
Ensemble :	2,7 %	(hypothèse A)
	2,3 %	(hypothèse B)

1. "Développement de l'éducation au Liban" rapport Unesco déjà cité.

### III. Estimation de la population active (1970 à 1985)

L'effectif des jeunes gens entrant dans la vie active croîtrait pour sa part de 3 % en moyenne par an (classes d'âge de 20 ans) ou de 4 % (classes d'âge de 15 ans).

Si l'on retient les effectifs des classes d'âge de 15 à 64 ou de 20 à 64 ans comme indicateur de la population d'âge actif, on constate que celle-ci croîtrait au taux moyen de 3,45 %.

A chaque personne d'âge actif (20 à 64 ans) correspondrait 0,88 individu scolarisable en 1970, 0,79 ou 0,74 en 1985, selon l'hypothèse. A chaque personne d'âge actif (15 à 64 ans) correspondrait 0,71 individu scolarisable en 1970, 0,65 ou 0,60 en 1985, selon l'hypothèse. Ceci montre un allègement de la charge de l'éducation au cours de la période, de 20 % à 15 % selon l'hypothèse.

6.1 ESTIMATION DE LA POPULATION SCOLARISABLE DANS LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EDUCATION ET DE LA POPULATION ACTIVE (1970 A 1985)  
(en milliers de personnes)

	1970		1975		1980		1985	
	A	B	A	B	A	B	A	B
Population totale	2.614	2.614	3.034	3.034	3.549	3.453	4.174	3.887
Enseignement primaire 5 à 11 ans	535	535	600	600	660	660	770	675
Enseignement moyen 12 à 16 ans (16 ans pour moitié)	275	275	335	335	380	380	415	415
Enseignement secondaire 16 à 19 ans (16 ans pour moitié)	180	180	220	220	270	270	300	300
Ensemble scolarisable	990	990	1.155	1.155	1.310	1.310	1.485	1.390
Entrée dans la vie active ) 15 ans	58	58	61	61	82	82	90	90
) 20 ans	45	45	58	58	71	71	81	81
Population active ) 20-64 ans	1.124	1.124	1.317	1.317	1.566	1.566	1.869	1.869
) 15-64 ans	1.388	1.388	1.644	1.644	1.957	1.957	2.302	2.302

NB. Les effectifs indiqués sur ce tableau ont été calculés à partir des projections par groupe quinquennal effectuées par le Département des études démographiques du Bureau économique et social des Nations Unies de Beyrouth.

- A - hypothèse de fécondité constante
- B - hypothèse de fécondité décroissante

ANNEXE 7

EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES PAR NIVEAU D'EDUCATION  
(1966/1967 à 1985/1986)

I. Enseignement primaire (graphique 7.1 et tableau 7.2)

Pour juger de l'évolution future des effectifs d'un enseignement primaire de six années, il convient de prendre comme point de départ, dans le passé, les effectifs de l'enseignement primaire public comprenant ceux de l'année préparatoire (5 années + 1), ceux de l'enseignement privé payant (6 années) et ceux de l'enseignement privé subventionné (5 années seulement).

Selon les prévisions faites par les autorités libanaises, l'enseignement primaire public abriterait en 1977/1978 380.800 enfants, et 517.800 en 1985/1986.

Dès 1977/1978, la totalité de la population scolarisable serait effectivement scolarisée. Cela implique qu'entre 1966/1967 et 1977/1978, le taux moyen annuel de croissance de l'enseignement privé s'élèverait à 2 % (8,8 % de 1966/1967 à 1969/1970), alors que celui de l'enseignement public serait de 7,7 % (4,5 % de 1966/1967 à 1969/1970). Entre 1977/1978 et 1985/1986, les effectifs de l'enseignement privé seraient en légère augmentation (252.000 au lieu de 244.000 élèves) dans l'hypothèse A, ou connaîtraient une chute sensible (157.000 au lieu de 244.000 élèves) dans l'hypothèse B, alors que, dans les deux cas, la croissance moyenne des effectifs de l'enseignement public se ferait au rythme de 3,9 % par an.

Les deux éléments de l'enseignement privé évolueraient très différemment : l'enseignement subventionné passerait de 135.000 en 1966/1967 à 76.000 élèves à partir de 1977/1978 pour disparaître entièrement en 1985/1986 dans l'hypothèse B, alors que l'enseignement non subventionné passerait de 71.000 en 1966/1967 à 168.000 en 1977/1978 et à 176.000 élèves dans l'hypothèse A ou à 157.000 élèves en 1985/1986 dans l'hypothèse B, selon un taux moyen annuel de croissance de 4,9 ou de 4,25 % selon le cas.

Les effectifs de l'enseignement privé dans son ensemble ont été estimés par différence entre les effectifs de l'enseignement public et les effectifs scolarisables. La variation des taux de croissance des différents ordres d'enseignement s'explique par le fait que l'élévation du niveau de vie permettra à une portion plus élevée de la population d'insérer ses enfants dans les écoles non subventionnées, alors que l'implantation systématique d'écoles primaires selon le projet de regroupement permettra la suppression d'un grand nombre d'écoles subventionnées. En 1985/1986, la proportion des effectifs scolarisés dans l'enseignement public par rapport à l'ensemble s'élèverait à 67 ou 77 % selon le cas.

II. Enseignement moyen général (graphique 7.3 et tableau 7.4)

L'enseignement moyen correspond à l'enseignement complémentaire et à l'enseignement secondaire du premier cycle actuels. Ce sont donc ces effectifs qui ont été pris comme point de départ pour juger de l'évolution future des effectifs de l'enseignement moyen.

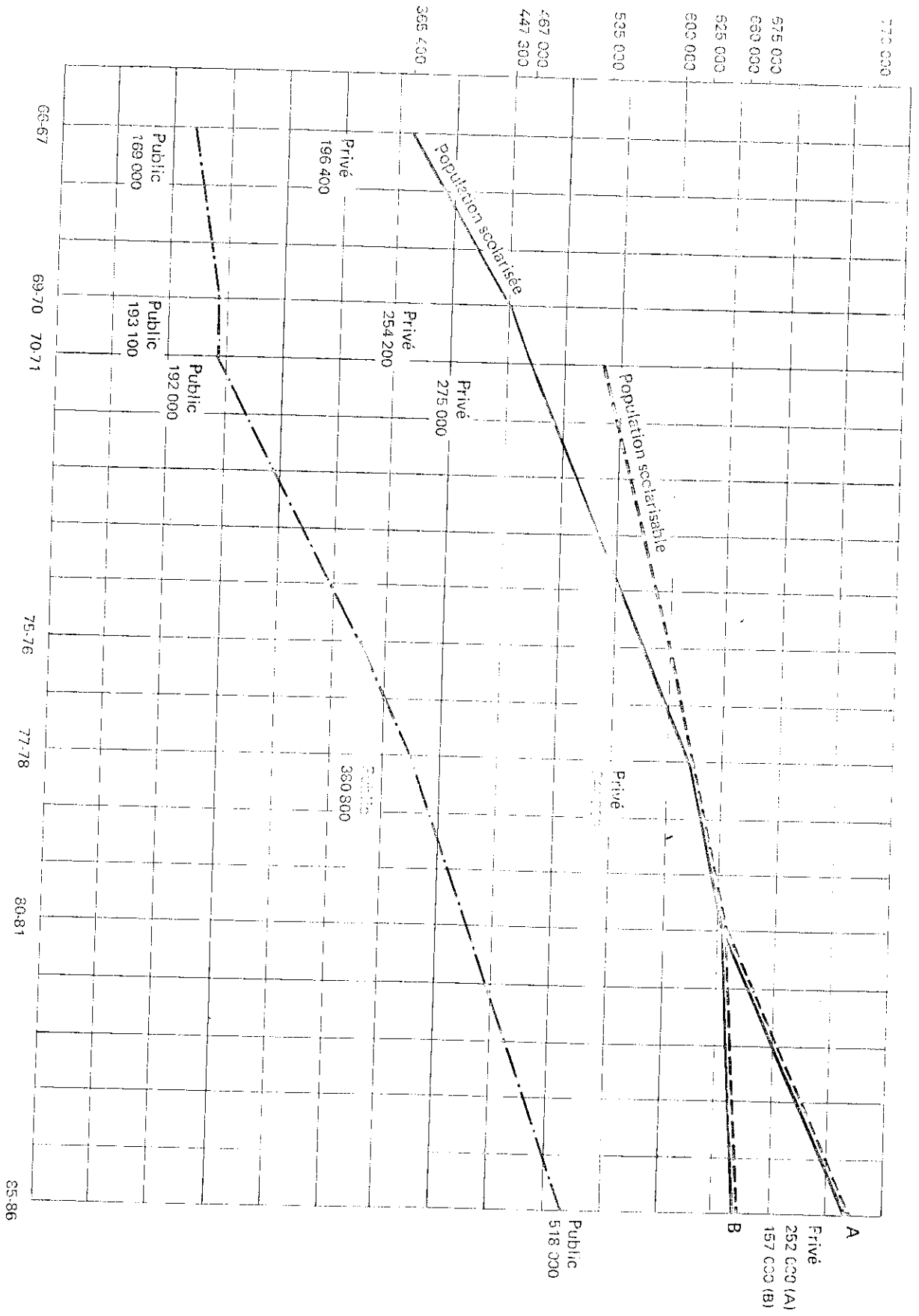
1. "Projet de regroupement des écoles officielles primaires et moyennes", sur la base d'un ratio élèves/maitre de 40.

Selon les prévisions faites par les autorités libanaises, l'enseignement moyen public abriterait 150.000 élèves en 1977/1978 et 238.000 en 1985/1986, soit au taux moyen annuel de croissance de 11,7 % entre 1966/1967 et 1985/1986 (on notera qu'entre 1966/1967 et 1969/1970 ce taux s'est élevé à près de 25 %).

Pour sa part, l'enseignement moyen privé croîtrait au rythme de 5,5 % par an entre 1969/1970 et 1985/1986 alors qu'entre 1966/1967 et 1969/1970 ce rythme a été de 8,4 % par an. On suppose, en effet, que la croissance des effectifs des écoles moyennes privées sera légèrement supérieure à celle des effectifs des écoles primaires privées non subventionnées, alors que la proportion des effectifs de l'enseignement moyen public par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire public et privé subventionné, s'élèvera progressivement jusqu'à atteindre 40 %.

En 1985/1986, le taux de scolarisation dans l'enseignement moyen s'élèverait à 87 %. Compte tenu des effectifs de l'enseignement technique à ce moment et de l'existence d'orphelinats, de centres de réadaptation pour les handicapés, et de diverses autres institutions qui concernent les jeunes appartenant aux classes d'âge intéressées, il ne semble pas possible d'atteindre un taux plus élevé.

7.1 EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (1966-67 à 1985-86)



7.2. EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (1966/1967-1985/1986)  
(en milliers de personnes)

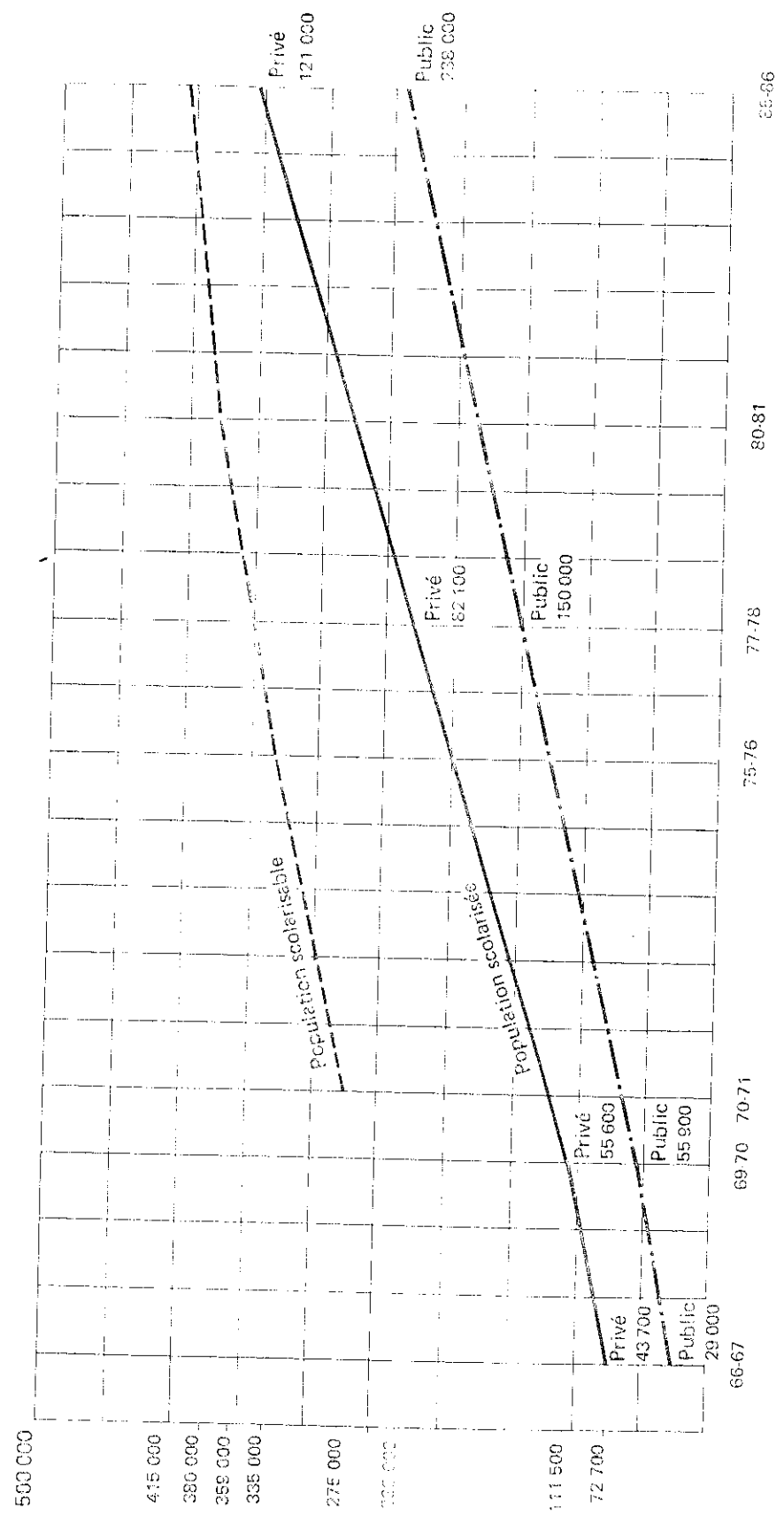
	1966/1967	1969/1970	1970/1971	1975/1976	1977/1978	1980/1981	1985/1986
Effectifs scolarisés	501	527	535	600	(625)	660	A 770 B 675
total	365	447	467	(580)	625	660	770 675
dont public	169	199	192	(225)	381	(430)	770 675
privé subventionné	125	147	159	(255)	76	(230)	518 518
privé non subventionné	71	107	116	( )	168	( )	76 -
Taux de scolarisation %	73	85	88	97	100	100	100 100
dont enseignement public %	38	45	43	50	61	65	67 77
Effectifs enseignement public %	46	43	46	58	61	65	67 77
Effectifs scolarisés							

NB. Les nombres placés entre parenthèses ont été obtenus par interpolation.



EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL

(1900-67 à 1985-86)



7.4 EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN GENERAL  
(1966/1967 - 1985/1986)  
(en milliers de personnes)

	1966/1967	1969/1970	1970/1971	1975/1976	1977/1978	1980/1981	1985/1986
Effectifs scolarisables	258	271	275	335	(350)	380	415
Effectifs scolarisés :							
total	73	111,5	(125)	(200)	232	(275)	359
dont public	29	56	(65)	(125)	150	(180)	238
privé	44	55,5	(60)	(75)	82	(95)	121
Taux de scolarisation %	28	41	45	60	66	74	87
dont enseignement public %	11	21	24	37	43	49	57
Effectifs enseignement public %	40	50	52	62,5	65	66	66

NB. Les nombres placés entre parenthèses ont été obtenus par intrapolation.

ANNEXE 8

DETERMINATION DES DEBITS ET EFFECTIFS SOUHAITABLES DES  
ETABLISSEMENTS DE FORMATION PEDAGOGIQUE POUR LES NIVEAUX  
PRIMAIRE ET MOYEN (1969/1970 - 1985/1986)

Le "Plan de regroupement des écoles officielles primaires et moyennes" indique les effectifs du personnel enseignant nécessaires à ces deux catégories d'établissements. Il est prévu de constituer deux cadres différents qui recevraient une formation spécifique. En attendant que le système soit entièrement mis en place, il y aurait une période de transition au cours de laquelle des instituteurs seraient utilisés dans l'enseignement moyen ; un certain nombre de ceux-ci seraient d'ailleurs intégrés définitivement au personnel de l'enseignement moyen à la fin de la période.

I. Débits et effectifs des écoles normales primaires (1970/1971 à 1985/1986)

Selon les prévisions de développement des écoles primaires publiques, les effectifs de celles-ci, qui étaient de 169.000 élèves en 1966/1967 s'élèveraient à 381.000 élèves en 1977/1978 et à 518.000 élèves en 1985/1986. Sur la base d'un ratio élèves-maître de 32 environ (soit 1,25 maître par classe de 40 élèves), le nombre total des maîtres nécessaires serait respectivement de 11.900 et de 16.190 pour chacune des deux années repères (tableau 8.1).

L'objectif poursuivi est de disposer, dans chacun des cinq mohafazats, d'une école normale dont la capacité d'accueil correspondrait aux besoins locaux, étant entendu que deux tâches devraient s'y accomplir : la formation initiale et le recyclage.

Le tableau 6 montre qu'après une période de trois années, pendant laquelle il ne serait pas nécessaire de recruter de nouveaux instituteurs, il conviendrait d'en recruter au rythme de 680 par an de la rentrée de 1978/1979 à celle de 1985/1986 (dont 390 pour le remplacement du personnel en service en 1970/1971). Ensuite, selon que l'on retient un taux de croissance naturelle de la population scolarisable de 2,5 ou de 1,6 %, le nombre des instituteurs à recruter de 1986/1987 à 1990/1991 s'élèverait à 835 (dont 375 pour le remplacement du personnel en service en 1985/1986 au taux de 2 % par an), ou à 645 (dont 375 pour le remplacement comme précédemment). Les écoles normales mises en place pour la rentrée de 1974/1975 et prévues pour fournir 680 instituteurs par an se situeraient donc à l'intérieur de la fourchette, ce qui permet de penser, a priori, qu'il n'y a pas lieu de renforcer leur capacité d'accueil pour la période 1985-1990. Si l'on prend en considération les déperditions inévitables en cours d'études, on peut estimer que ce débit correspond à un effectif de 750 élèves pour un enseignement d'une année après le baccalauréat. Il est également nécessaire de prévoir l'accueil d'un millier de maîtres à recycler chaque année. La capacité d'accueil globale s'élèverait donc à 1.750 places.

Les besoins de chaque mohafazat ne s'écartant pas de plus de 20 % autour de la moyenne, on peut concevoir des établissements de capacité identique : 350 places dont 150 pour la formation initiale et 200 pour le recyclage.

Les nouvelles écoles normales ne pourraient être construites ou aménagées que pour la rentrée de 1974, mais jusqu'en 1977 des problèmes d'ajustement entre besoins et locaux se poseront. A titre d'exemple de ce qui peut être envisagé pour atteindre le but recherché, nous donnerons les indications suivantes :

Rentrée 1971/1972. Une dernière promotion serait recrutée dans toutes les écoles normales existantes.

Rentrée 1972/1973. Il n'y aurait plus que deux promotions à abriter. Les locaux disponibles seraient utilisés par les 1.780 maîtres à recycler.

Rentrée de 1973/1974. Il n'y aurait plus qu'une promotion à abriter. Les locaux de l'École normale de Bir Assan à Beyrouth recevraient la première promotion des futurs professeurs littéraires de l'enseignement moyen. Les locaux disponibles des six autres écoles normales accueilleraient 1.125 maîtres à recycler (partiellement dégagés grâce au recrutement direct de 450 maîtres nouveaux à la rentrée de 1973), ainsi qu'une partie du personnel administratif des établissements scolaires, en vue de son perfectionnement<sup>1</sup>.

Rentrée de 1974/1975. Les nouvelles écoles normales d'une capacité totale de 1.750 places, pourraient accueillir les 1.665 maîtres à recycler et plus d'une centaine de personnes appartenant à l'administration des établissements.

Rentrée de 1975/1976. Les locaux accueilleraient les 1.570 maîtres à recycler et près de 200 personnes de l'administration.

Rentrée de 1976/1977. Les locaux accueilleraient les 1.790 maîtres à recycler.

Rentrée de 1977/1978. Les écoles normales fonctionnent à partir de ce moment en vitesse de croisière avec 750 normaliens et un millier, environ de maîtres à recycler.

La situation pour la rentrée de 1986/1987 serait la suivante :

- les 1.665 instituteurs exerçant dans le moyen sont absorbés définitivement par l'enseignement moyen ;
- les 900 à 1.000 instituteurs recyclés l'année précédente servent de volants permanents disponibles pour permettre le recyclage ultérieur du personnel de l'enseignement primaire, soit au rythme d'une année tous les 16 à 20 ans, soit au rythme d'une demi-année tous les 8 à 10 ans, ce qui semble préférable.

1. Les 2.000 agents administratifs des établissements devront être familiarisés avec de nouvelles techniques de gestion. Leur perfectionnement au cours de stages de quelques mois pourra avoir lieu dans les locaux laissés disponibles par la formation initiale ou le recyclage des instituteurs.

## II. Débts et effectifs souhaitables des établissements de formation des professeurs de l'enseignement moyen général (1970/1971 à 1985/1986)

### 1. Débts et effectifs souhaitables d'ici à 1985/1986

Selon les prévisions de développement des écoles moyennes publiques, les effectifs de celles-ci qui étaient de 6.840 élèves de 1957/1958 et de 55.900 élèves en 1959/1960 s'élèveraient à 150.000 élèves en 1977/1978 et 237.800 élèves en 1985/1986. Sur la base d'un ratio élèves/professeur de 27 environ (soit 1,5 professeur par classe de 40 élèves), le nombre total des professeurs nécessaires serait respectivement de 5.625 et 8.925 pour chacune des deux années-repères (tableau 8/1).

#### - Disciplines scientifiques

Selon les nouveaux programmes, les professeurs de disciplines scientifiques assureraient plus de 40 % des cours et 2.800 professeurs seraient nécessaires. La formation des professeurs de mathématiques et de sciences commencerait en 1973/1974 avec des étudiants ayant déjà suivi deux années d'études supérieures scientifiques et porterait ses premiers fruits en 1973. Treize promotions se succéderaient donc d'ici à 1985, elles devraient comporter chacune 300 élèves, pour couvrir les besoins y compris le remplacement du personnel en service. Le développement normal de l'enseignement moyen privé réclame pour sa part, annuellement, 50 professeurs ayant reçu une formation semblable.

Il est donc nécessaire de former chaque année 350 professeurs du niveau moyen. Compte tenu des déperditions à prévoir, les effectifs des trois années d'études s'élèveraient à environ 1.200 personnes.

#### - Disciplines littéraires

Environ 5.100 professeurs de disciplines littéraires seraient nécessaires. Les 1.665 instituteurs chargés de l'enseignement littéraire dans l'enseignement moyen en 1985/1986 seraient intégrés définitivement au personnel de ce niveau. Il conviendrait donc de former environ 3.450 professeurs, en 12 promotions (la première promotion serait formée en 1973/1974, avec un an de décalage sur les disciplines scientifiques), soit, un débit de 350 professeurs par an, en tenant compte des besoins de l'enseignement moyen privé. Comme précédemment, les effectifs des trois années d'études s'élèveraient à 1.200 personnes.

### 2. Débts souhaitables après 1985/1986

Pour suivre l'accroissement naturel, la population scolarisée dans l'enseignement moyen devrait s'élever de 2,8 % par an et passer de 238.000 élèves en 1985/1986 à environ 273.000 élèves en 1990/1991. Pour scolariser ces 35.000 enfants supplémentaires, 1.140 professeurs nouveaux seraient nécessaires, ce qui correspond à un débit annuel du système de formation de 440 professeurs, dont 180 pour le remplacement du personnel en service en 1985/1986 au rythme de 2 % par an.

Les établissements prévus ci-dessus pour fournir le personnel de l'enseignement moyen auraient un débit de 700 professeurs par an. La capacité d'accueil serait donc suffisante pour qu'on envisage le recyclage progressif des professeurs formés au cours de la période précédente, ainsi que, si possible, un accroissement du nombre des professeurs fournis à l'enseignement privé.

8.1 EVOLUTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC  
PRIMAIRE ET MOYEN (1970/1971 à 1985/1986)

Années scolaires	Personnel enseignement primaire		Personnel enseignement moyen		Disponibles pour recyclage	
	Disponible (1)	Nécessaire Excédent (2) (a)	Disponible (3)	Nécessaire Déficit (4) (b)	(a) -	(b)
1970/1971	14.000		-	5.015	1.780	
1971/1972	14.570		300	5.180	1.125	
1972/1973	15.140	8.345	900	5.240	1.615	
1973/1974	16.160	10.155		5.215	1.570	
1974/1975	16.730	10.775	1.500	5.090	1.790	
1975/1976	16.450	11.165	2.100	5.525	1.055	
1976/1977	16.170	11.390	2.700	6.000	1.110	
1977/1978	15.890	11.900	3.270	6.375	1.145	
1978/1979	16.250	12.410	3.840	6.750	1.190	
1979/1980	16.610	12.930	4.410	7.180	1.140	
1980/1981	16.970	13.440	4.980	7.610	1.090	
1981/1982	17.330	13.990	5.550	8.045	1.055	
1982/1983	17.690	14.540	6.120	8.475	955	
1983/1984	18.050	15.090	6.690	8.925	1.555	
1984/1985	18.410	15.640				
1985/1986	18.770	16.190				

(1) Période 1971/1972 - 1977/1978

Aux 14.000 disponibles de 1970/1971 viennent s'ajouter en moyenne 650 normaliens pour chaque des rentrées de 1971, 1972, 1973 et 1974, ainsi que 450 maîtres recrutés directement pour la rentrée de 1973. De ce total doivent être déduits, chaque année, 200 maîtres dont le remplacement est nécessaire (décès, retraité, abandon, etc., estimés forfaitairement à 2 p. de 10.000 par an).

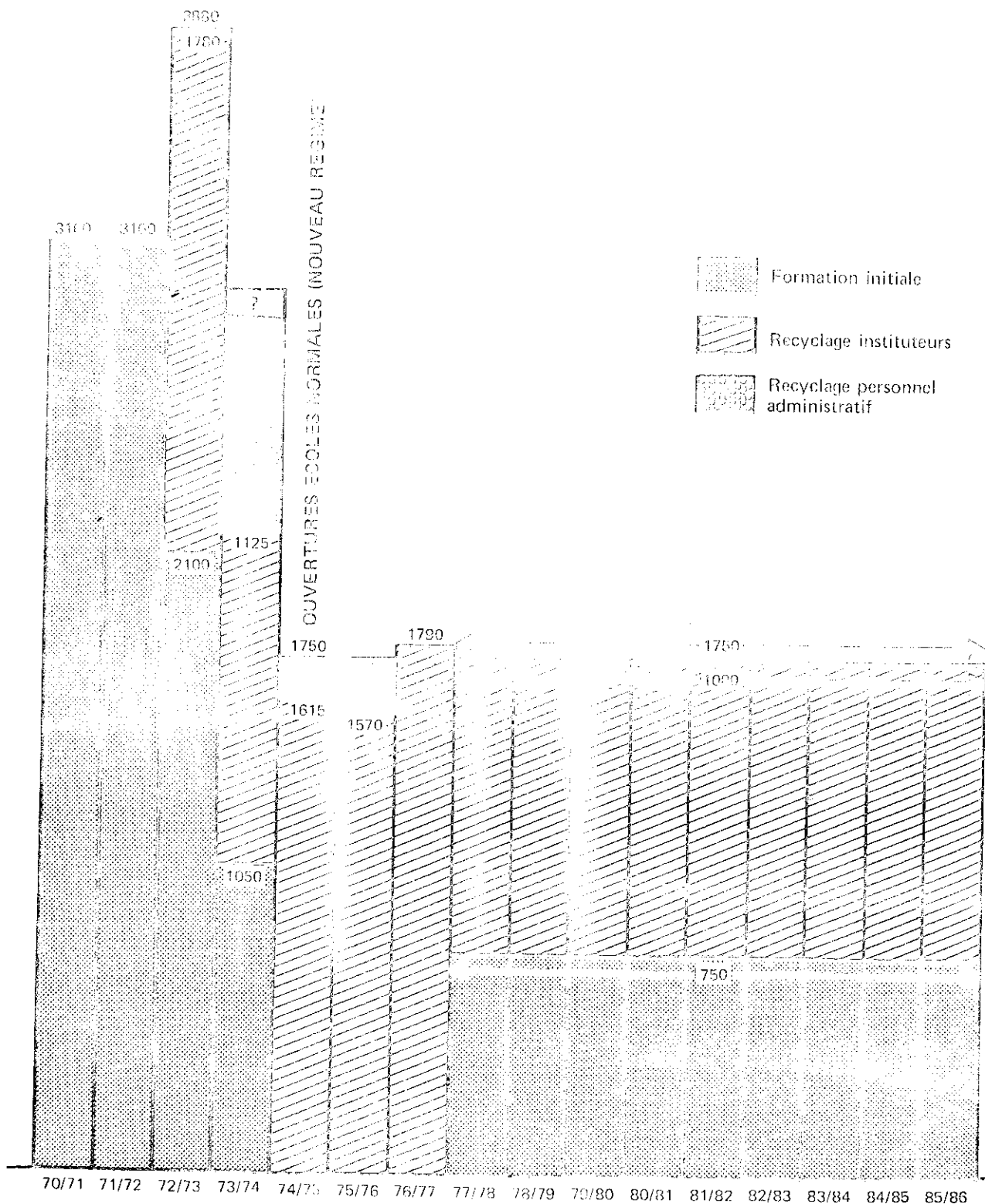
Période 1976/1979 - 1985/1986

Aux 15.890 disponibles de 1977/1978 viennent s'ajouter 130 normaliens lors de chacune des rentrées de la période, mais il faut déduire, chaque année, 220 maîtres dont le remplacement est nécessaire (2 % de 15.000 environ par an).

Suite des notes de la page 53

- (2) Les besoins en personnel enseignement primaire ont été calculés sur la base d'un maître pour 32 élèves environ à partir de 1977/1978.
- (3) La première promotion de professeurs de l'enseignement moyen sortirait en 1973 en ce qui concerne les disciplines scientifiques et en 1974 en ce qui concerne les disciplines littéraires. On prévoit à partir de 1978/1979 le remplacement de 30 professeurs par an (environ 1 % des 2.700 professeurs en service en 1977/1978).
- (4) Les besoins en personnel enseignant moyen ont été calculés sur la base d'un professeur pour 27 élèves environ à partir de 1977/1978.

### 8.2 UTILISATION DES ECOLES NORMALES 1970/71 à 1985/86





ANNEXE 9

DETERMINATION DES DEBITS ET EFFECTIFS SOUHAITABLES  
DES ETABLISSEMENTS DE FORMATION PEDAGOGIQUE POUR  
L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
(1971/1972 - 1980/1981)

Pour assurer la mise en oeuvre du plan d'éducation, un nombre considérable d'enseignants techniques sont nécessaires.

I. Enseignants techniques nécessaires pour les écoles d'enseignement général moyen

Sur la base d'un professeur technique pour une école moyenne de 320 élèves, de deux pour une école de 560 élèves et de trois pour une école de 1.120 élèves/1, 520 professeurs environ seraient nécessaires en 1977/1978 et 620 en 1980/1981.

II. Enseignants techniques nécessaires pour les établissements d'enseignement technique et professionnel

En tenant compte de l'horaire hebdomadaire des études et de sa répartition entre les enseignements généraux et théoriques, d'une part, pratiques d'autre part, en tenant compte aussi du temps de service hebdomadaire moyen du personnel de l'enseignement technique, un ratio élèves/maître de 15 semble raisonnable.

Dans ces conditions, 1.400 professeurs seraient nécessaires pour encadrer un effectif de 21.000 élèves/2 environ qui serait celui de l'enseignement technique et professionnel en 1980/1981, année au cours de laquelle le plan d'expansion de l'enseignement technique atteindrait, selon les prévisions, son plein épanouissement.

III. Récapitulation des besoins

L'ensemble des besoins s'élèverait donc en 1980/1981 à 2.020 professeurs

Or, en 1969/1970, le corps enseignant de l'enseignement technique se composait de 262 professeurs permanents appartenant aux cadres, et de 246 professeurs à temps partiel (contractuels). A terme, le nombre des contractuels participant à l'enseignement technique devrait être beaucoup plus faible et limité à des interventions sur des questions réclamant une haute spécialisation. On admettra cependant qu'au cours de la période couverte par la mise en oeuvre du plan d'expansion, le recours aux contractuels permettra d'opérer les ajustements nécessaires entre besoins et ressources.

Il faudrait donc former, d'ici à la rentrée de 1980, 1.760 professeurs d'enseignement technique des différentes catégories.

1. Un professeur technique de la catégorie envisagée doit dispenser 20 heures d'enseignement par semaine, le nombre d'heures à accomplir serait de 20 dans une école de 320 élèves, de 35 environ dans une école de 560 élèves, de 70 environ dans une école de 1.120 élèves.
2. Ce ratio peut paraître faible pour l'enseignement industriel, mais il s'agit d'un ratio moyen pour l'enseignement industriel, commercial et touristique.

#### IV. Mesures préconisées en vue de la formation du personnel de l'enseignement technique

Face à ces besoins, la formation de professeurs d'enseignement technique théorique en une année, à partir de TS et celle d'enseignement technique pratique en deux années, à partir de BT2, semble inadaptée. En effet, le nombre des titulaires du TS et du BT2 au cours des prochaines années sera beaucoup trop faible pour fournir un nombre suffisant de professeurs.

Plusieurs mesures devraient donc être prises, à titre provisoire :

- formation de professeurs d'enseignement général en une année à partir de bacheliers ou de titulaires de grades universitaires ;
- formation de professeurs d'enseignement technique théorique en une année à partir de BT2 ;
- formation de professeurs d'enseignement technique pratique en deux années à partir de BT1.

Le volume des besoins pour chacune des catégories d'enseignants peut être fixé sur la base de deux professeurs d'enseignement pratique pour un professeur d'enseignement théorique et un professeur d'enseignement général. En outre, il faut considérer que tous les professeurs techniques nécessaires à l'enseignement général moyen, sont des professeurs d'enseignement pratique. Dans ces conditions, les besoins en 1980/1981 s'élèveraient à environ :

- 350 professeurs d'enseignement général (dont 50 existants en 1969/1970)
- 350 professeurs d'enseignement technique théorique (dont 50 existants en 1969/70)
- 1.320 professeurs d'enseignement technique pratique (dont 160 existants en 1969/1970)

La formation de ces professeurs subit des contraintes, le recrutement d'élève professeurs titulaires du BT2 et du BT1 se heurtant jusqu'en 1977 à la concurrence des entreprises privées, étant donné le faible nombre des diplômés. Le tableau 9.1 montre ce que pourrait être, dans ces conditions, le programme de formation de l'enseignement technique :

- la formation des professeurs d'enseignement général ne présente pas de difficultés,
- celle des professeurs d'enseignement technique théorique et pratique a été modulée pour tenir compte des possibilités de recrutement ainsi que de l'intérêt d'assurer une progression régulière des effectifs en cours de formation.

La confrontation des besoins et des ressources donne les résultats suivants :

	<u>Besoins</u>	<u>Ressources</u>	<u>Différence</u>
Enseignement général	350	365	+ 15
Enseignement technique théorique	350	650	+ 300
Enseignement technique pratique	<u>1.320</u>	<u>1.190</u>	<u>- 130</u>
	2.020	2.205	185

Cela signifie que, dès avant la fin de la période des professeurs du niveau BT2 + une année de formation pourraient être affectés à l'enseignement pratique.

En fin de période on disposerait de 185 professeurs excédentaires, ce qui compenserait certaines déperditions. Ultérieurement, des modes de formation différents, d'un niveau plus élevé pourraient être envisagés.

9.1 FORMATION DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (1970/1971 - 1980/1981)

	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81
Professeurs enseignement général en formation (1 an) disponibles: par année cumulé	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Professeurs enseignement techn. théorique en formation (1 an) disponibles: par année cumulé	60	40	30	120	120	100	100	100	100	100	100
Professeurs enseignement tecim. prat. en formation (2 ans) dont nouveaux recrutés disponibles: par année cumulé	50	100	100	200	300	300	300	300	300	300	300
Total professeurs disponibles (par année)	160	190	180	490	590	550	550	550	550	550	550
Professeurs disponibles (cumulés)	(50)	(190)	(370)	(860)	(1250)	(1800)	(2350)	(2900)	(3450)	(4000)	(4550)
Professeurs nécessaires pour Enseignement général moyen	-	-	85	105	145	245	265	295	295	295	295
Professeurs disponibles pour Enseignement technique	(250)	345	400	440	440	440	440	440	440	440	440

N.B. Les effectifs placés entre parenthèses sont ceux des professeurs permanents existant actuellement.

ANNEXE 10

ECHELONNEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'EDUCATION

Les disponibilités en personnel enseignant formé commandent le rythme de mise en oeuvre du plan d'éducation, aussi bien en ce qui concerne l'implantation des écoles moyennes que celle des établissements techniques.

- Ecoles moyennes :

Etant donné le caractère prioritaire qui s'attache à l'implantation des écoles moyennes et la volonté d'atteindre en 1980/1981 les objectifs fixés, la construction des écoles moyennes pourrait être prévue en trois tranches d'importance égale portant chacune sur environ 50 écoles de 320 élèves, 40 écoles de 560 élèves et 20 écoles de 1.120 élèves, soit au total 110 écoles abritant un peu plus de 60.000 élèves. L'ouverture des établissements correspondant à chacune de ces tranches aurait lieu respectivement aux rentrées de 1973, 1974 et 1976.

Le tableau 10.1 montre pour chacune des années de la période les effectifs qui bénéficieraient de l'intégration entre enseignement général et enseignement technique, ainsi que le nombre de professeurs techniques nécessaires.

- Etablissements techniques :

La création des établissements techniques dépend du nombre des professeurs techniques disponibles après que la ponction précédente ait été opérée.

Le tableau 10.2 montre pour chacune des années de la période l'accroissement potentiel de la capacité d'accueil de l'enseignement technique, et le compare aux prévisions d'accroissement des effectifs inscrits au plan d'expansion de l'enseignement technique. On constate des écarts négatifs importants. Un échelonnement différent des opérations est donc proposé qui permettrait de les réduire sensiblement.

L'excédent de capacité d'accueil constaté lors de l'année 1980/1981 correspond à l'effectif des professeurs dont la présence permettrait de compenser les déperditions à prévoir (retraits, décès, etc.).

10.1 ECHELONNEMENT DE L'OUVERTURE DES ECOLES MOYENNES  
(1972/1973 - 1980/1981)

	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81
1re tranche		15.000	30.000	45.000	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000
3e tranche			15.000	30.000	45.000	60.000	60.000	60.000	60.000
4e tranche					15.000	30.000	45.000	60.000	60.000
Effectifs bénéficiant de l'intégration général-technique (1)		15.000	45.000	75.000	120.000	150.000	165.000	180.000	200.000
Professeurs techniques nécessaires (arrondi) (2)		50	155	260	415	520	570	620	620

(1) Par hypothèse, seuls, lors de l'ouverture d'une école, les élèves de première année bénéficieront de l'intégration entre enseignement général et enseignement technique l'année suivante, les élèves des deux premières années en bénéficieraient, etc. Arbitrairement, et pour simplifier les calculs, on a retenu que les effectifs de chacune des années d'une école moyenne seraient constants

(2) Calculé sur la base d'un professeur pour 290 élèves ( $\frac{180.000}{290}$ )

10.2 ECHELONNEMENT DE LA COUVERTURE DES ETABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (1970/1971 - 1980/1981)

	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81
<b>a. Professeurs disponibles pour écoles techniques</b>	260	260	345	400	440	560	690	800	1.045	1.290	1.585
<b>b. Effectif correspondant (ratio élèves par enseignant)</b>	3.900	3.900	5.175	6.000	6.600	9.700	10.350	12.000	15.475	19.350	23.775
<b>c. Accroissement effectifs possible par rapport à 1970/71 (2.200 cumulés)</b>	1.700	1.700	2.975	3.600	4.400	6.500	8.150	9.800	13.275	17.150	21.575
<b>d. Accroissement effectifs prévus par le MRP</b>											
- conséquence du Plan précédent			1.900	1.900	1.100	800	300	600	800	800	300
- conséquence du Plan à l'étude							1.500	2.000	1.500	600	500
établissements A											
" B											
" C et D											
" E											
Total (par année)			1.900	1.300	2.900	2.300	1.800	2.600	2.900	2.400	800
cumulé	1.700	1.700	3.200	600	6.100	8.400	10.200	12.800	15.700	18.100	18.900
Différence c-d			1.075	1.700	-1.700	-1.900	-2.050	-3.000	-2.425	-950	(2.675)
<b>e. Echelonnement proposé</b>											
- conséquence du Plan précédent			2.900	2.700	1.100						
- conséquence du Plan à l'étude											
établissements A											
" B											
" C et D											
" E											
Total (par année)			1.900	1.300	1.500	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000
cumulé	1.700	1.700	3.200	600	4.700	6.700	8.700	10.400	14.100	17.500	19.900
Différence e-f			1.075	1.700	-300	-200	-550	-600	-825	-350	(2.675)

N.B. Etablissements A: Centres de formation professionnelle accélérée (800 élèves par unité)  
B: Groupes d'enseignement technique et professionnel féminin (600 élèves par unité)

Tableau 10 (page 11)

Etablissements C: Groupes d'enseignement technique et professionnel mixte, niveau B.P., E.M. et B.TI (1.000 élèves par unité).

Etablissements D: groupes d'enseignement technique mixte, niveau BT1 et BT2 (1.000 élèves par unité)

Etablissement E: groupe d'enseignement technique supérieur se décomposant en deux parties:

Annexe de L'INTEC à implanter à Yamama (400 étudiants)

Trois instituts techniques à implanter à Dekemah-Beyrouth (600 étudiants)

Le montant des investissements étant semblable pour les établissements C et D, il a paru préférable de les grouper afin de ne pas préjuger à ce stade des travaux, du volume de chacun des niveaux de formation concernés.

- Les établissements comportant deux années d'études sont comptés pour une moitié de leurs effectifs lors de l'année d'ouverture et pour la seconde moitié de leurs effectifs l'année suivante.



TABLEAU II

ÉTAT DES DÉSÉQUILIBRES ANNUELS DES ÉTUDIANTS  
NIVEAU SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE AUPRÈS DES OBJECTIFS (1963/1981)

Niveau	Effectifs scolaires	Effectifs de diplômés/2 (a)	Récompensation des échoués au niveau supérieur/2 (b)	Pourcentage des études au niveau supérieur/4 (c)	Disponibles (a) - (b) - (c)
FPA	3.200/1	2.500	750	-	3.250
BP	8.400	3.000	550	650	2.900
BTM - BFM	5.800	2.050	200	300	1.950
BT2	2.500	900	90	420	570
TS	700	250	40	100	190
IPNET moyen	400	140	-	-	140
supérieur	100/1	50	-	-	60
Total	21.100	8.900	1.630	1.470	9.060

1. Si l'on eurent qu'une année d'études à ses niveaux, mais qu'il y en aurait deux pour tous les autres.
2. FPA exceptée, on a considéré que les déperditions seraient de 20 % entre la première et la seconde année d'études, et que les réussites aux examens en fin de seconde année seraient de 80 % des effectifs. En ce qui concerne l'IPNET supérieur, on a prévu une déperdition de 40 % en un an.
3. On a considéré que les élèves à un niveau ayant échoué aux examens de fin d'études peuvent être assignés aux diplômés du niveau immédiatement inférieur. En ce qui concerne le supérieur à l'IPNET moyen est le BT2 et le niveau inférieur à l'IPNET supérieur est le TS.
4. On a considéré que :
  - 20 % des effectifs de 1re année du BTM-BFM étaient fournis par les BP diplômés
  - 20 % des effectifs de 1re année du BT2 étaient fournis par les BTM diplômés
  - 50 % des effectifs de 1re année de TS étaient fournis par les BT2 diplômés
  - ainsi que tous les effectifs de 1re année de l'IPNET moyen
  - tous les effectifs de l'IPNET supérieur étaient fournis par les TS diplômés

ANNEXE 12

INVESTISSEMENTS PREVUS PAR LES CHERCHES LIBANAISES POUR  
LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'EDUCATION  
(1972/1976 ou 1978)

		(valeurs en millions de livres libanaises)		
	Nombre d'établissements	Coût unitaire (construction + équipement)	Dépense globale	
<u>Enseignement général (1972-1976)</u>				
Ecoles primaires :	6 salles	145	26.100	
	12 salles	275	72.600	
	24 salles	485	106.700	
				Total
	664	-	205.400	
<u>Ecoles moyennes :</u>				
	8 salles	215	30.100	
	14 salles	365	55.040	
	28 salles	640	29.440	
				Total
	282	-	94.580	
				Total général
	946	-	299.980	
<u>Enseignement technique (1972-1978)</u>				
A. Groupes pour la formation professionnelle accélérée (800 élèves chacun)	4	5.060	20.240	
B. Groupes d'enseignement technique et professionnel féminin (600 élèves internes chacun)	4	3.555	15.420	
C. Groupes d'enseignement technique et professionnel mixte (1.000 élèves internes chacun)	4	6.360	25.440	

D.	Groupes d'enseignement technique mixte (1.000 élèves internes chacun)	4	6.360	25.440
E.	Groupe d'enseignement technique supérieur (1.000 élèves internes)	1	6.775	6.775
Total		17	-	91.315
Ensemble du plan d'éducation		-	-	391.295

ANNEXE 13

COUTS DE L'EDUCATION

A. COUT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

I. Coût du personnel de l'enseignement primaire

Selon les calculs faits par les services libanais, le coût moyen annuel d'un maître de l'enseignement primaire s'élèverait à LL 5.100 en 1977/1978 et à LL 5.100 en 1985/1986, compte tenu de l'accroissement de rémunération dû à l'ancienneté.

II. Coût du personnel de l'enseignement général moyen

Un cadre spécial est en cours de création pour ce personnel. Compte tenu de l'indemnité spéciale de 10 %, des frais médicaux d'un montant de LL 100 par an, et d'un avancement de LL 380 tous les deux ans à partir de la troisième année de service, le coût du personnel de l'enseignement général moyen serait le suivant :

1 <sup>re</sup> année	4.470
2 <sup>e</sup> année	4.850
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années :	5.230
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années :	5.610
7 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> années :	5.990
9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> années :	6.370
11 <sup>e</sup> et 12 <sup>e</sup> années :	6.750
13 <sup>e</sup> année :	7.130

Ces indications sont suffisantes pour calculer la dépense d'enseignement moyen général jusqu'en 1985/1986.

III. Coût du personnel de l'enseignement technique (indications extraites du décret n° 16983 du 27 juillet 1964 toujours en vigueur)

I. Traitement de base

Les deux nombres indiqués correspondent respectivement au premier et au sixième et dernier échelon de chacune des catégories distinguées.

	<u>Livres libanaises</u>
Professeur d'enseignement technique supérieur	11.280 - 15.960
Professeur adjoint d'enseignement technique supérieur	7.620 - 12.120
Répétiteur d'enseignement technique supérieur	6.600 - 9.600
Contrôleur pédagogique et technique	6.600 - 9.600

Livres libanaises

Professeur d'enseignement technique (ingénieur)	6.060 - 8.760
Professeur d'enseignement technique (non-ingénieur)	6.060 - 8.760
Orienteur professionnel	6.060 - 8.760
Professeur d'enseignement professionnel	4.890 - 7.020
Dessinateur technique	4.890 - 7.020
Professeur adjoint d'enseignement professionnel	2.850 - 5.280

2. Indemnités

Directeur d'institut technique supérieur	salaire + 50 %
Directeur d'école technique niveau BT2	salaire + 50 %
Directeur d'école technique niveau BT1	salaire + 35 %
Directeur d'école technique niveau BP	salaire + 30 %
Chefs de travaux (laboratoires) niveau TS	salaire + 40 %
et chefs de travaux (ateliers) niveau BT2	salaire + 40 %
niveau BT1	salaire + 30 %
niveau BP	salaire + 25 %
Professeurs d'enseignement technique niveaux BT1 et 2	salaire + 20 %
Chefs d'ateliers (professeurs d'enseignement technique)	salaire + 30 %
Chefs d'ateliers (autres catégories)	salaire + 20 %
Surveillant général	salaire selon catégorie - 20 %
Surveillant de nuit	salaire selon catégorie - 15 %
Surveillant d'entretien :	salaire selon catégorie - 15 %

3. Logements de fonction

Bénéficient de logement les fonctionnaires accomplissant les fonctions suivantes :

- le directeur de l'enseignement technique
- les directeurs des écoles techniques
- les surveillants généraux
- les surveillants de nuit

B. COUT DE L'ANNE/ELEVE

I. Enseignement général et normal (tableau 13.1)

Les éléments suivants sont extraits du rapport du groupe "Coût et financement" du Cours national libanais tenu en 1969 à Beyrouth/1. Les coûts ainsi calculés tiennent compte de la répartition des dépenses communes à tous les niveaux du budget. Ils sont donc complets.

L'examen du tableau 11 montre le poids relatif considérable des dépenses de personnel enseignant :

primaire :	77 % du total
complémentaire :	86 % du total
secondaire :	66 % du total
normal :	49 % du total

Il montre aussi l'insuffisance des dépenses de matériel qui a des conséquences graves sur la qualité de l'enseignement dispensé. Quant aux dépenses à caractère social, elles sont négligeables, sauf en ce qui concerne l'enseignement normal où les élèves bénéficient systématiquement d'une bourse.

En partant du coût de l'année/élève dans l'enseignement primaire, indice 100, les coûts des autres niveaux ou type d'enseignement s'élèveraient à :

complémentaire :	215
secondaire :	268
normal :	845

En valeur absolue, le coût du primaire paraît élevé, ce qui s'explique par la faiblesse du ratio élèves/maitre.

II. Enseignement technique et professionnel

Les indications présentées dans le tableau 12 sont extraites d'une note de la direction de l'enseignement technique et professionnel donnant l'évaluation de la dépense annuelle à prévoir pour un élève de l'enseignement technique dans deux cas (externant et interne), et pour deux catégories d'établissement (250 et 600 élèves). A noter qu'il s'agit des sections industrielles. Ces coûts ne sont pas comparables avec ceux qui ont été présentés ci-dessus pour l'enseignement général : il s'agit en effet du coût au niveau des établissements, sans prise en charge de dépenses communes aux différents niveaux du budget. A titre indicatif, les dépenses d'enseignement général au niveaux des directions de l'enseignement primaire et complémentaire ou de l'enseignement secondaire doivent être affectées du coefficient 1,175 pour atteindre le montant des dépenses réelles, toutes dépenses communes réparties.

Le cours s'est tenu sous l'égide du Centre régional de planification et d'administration de l'éducation pour les pays arabes (ASCA/TEP) à Beyrouth.

Dans ces conditions, le coût d'un élève externe d'un établissement de 250 élèves s'élèverait à LL 1.160 et celui d'un établissement de 600 élèves s'élèverait à LL 890, non compris les amortissements des bâtiments et des équipements.

Le coût d'un externe de l'enseignement technique se situerait donc selon le cas à l'indice 460 ou 350 par rapport à l'enseignement primaire indice 100. Il s'agit là d'un coût élevé mais qui ne semble pas excessif. Ce qui grève lourdement l'enseignement technique, ce sont les dépenses supplémentaires provoquées par l'internat. Ces dépenses se montent à LL 750 ou 635 par élève selon le cas. Il y a lieu, semble-t-il, de poser la question de savoir si, dans la perspective d'une extension de l'enseignement technique, qui le rapproche des localités où il recrute ses élèves, il n'y a pas lieu de revoir la politique systématique d'internat qui a été retenue jusqu'alors.

13.1 COUPE DE L'ANNE/ELEVE DANS L'ENSEIGNEMENT  
GENERAL ET NORMAL (1968)

Niveau et type	Total IL	Enseignement %	Administration et divers	Social %	Répartition personnel enseignant service	"Enseignement" matériel
Primaire	252	85,0	15,0	-	91,0	4,0
Complémentaire	541	92,0	8,0	-	93,0	4,0
Secondaire	675	85,0	13,7	1,3	78,0	4,0
Normal	2.130	56,0	14,0	30,0	88,0	4,0

Source : Rapport du groupe "Coût et Financement", Cours national libanais - ASCAHEP -  
Beirut - 1968.



	Etablissement de 250 élèves		Etablissement de 600 élèves	
	externat	internat	externat	internat
<b>I. Coût fonctionnement</b>				
Etablissement	247,500 LL	425,500 LL	355,000 LL	837,000 LL
Elève	990 LL	1,740 LL	760 LL	1,395 LL
dont :				
Enseignement %				
personnel	74,7	15,9	74,7	44,2
matières d'oeuvre	7,1	4,0	7,7	4,2
entretien (bâtiments et équipements)	6,1	4,1	4,4	3,0
Total	87,9	24,0	86,8	51,4
Administration et divers %	12,1	11,5	13,2	11,9
Social %	-	34,5	-	36,7
<b>II. Coût fonctionnement avec amortissement</b>				
Etablissement	324,000 LL	543,000 LL	603,000 LL	1,045,000 LL
Elève	1,300 LL	2,170 LL	1,005 LL	1,745 LL
dont :				
- Coût fonctionnement %	76,3	50,2	75,4	80,0
- Amortissement bâtiments %	9,3	10,2	9,8	10,5
- Amortissement équipements %	14,4	9,6	14,8	9,5

INCIDENCE FINANCIERE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'EDUCATION  
(Frais récurrents)

I. Incidences financières du plan d'éducation en ce qui concerne l'enseignement général primaire et moyen

Compte tenu des éléments disponibles, il est possible de constituer, pour les différentes années à comparer, un agrégat se composant :

- des dépenses de personnel enseignant
- des dépenses relatives aux loyers
- des dépenses relatives aux subventions à l'enseignement primaire privé.

Pour l'avenir, on ajoutera à cet agrégat les dépenses résultant du fonctionnement des deux sections (scientifique et littéraire) de l'Institut pédagogique national qui formera les professeurs de l'enseignement général moyen.

En 1970/1971 les dépenses de personnel enseignant cadré et contractuel servant dans l'enseignement primaire et complémentaire s'élevaient à LL 59.350.000 approximativement. Il faut considérer, par ailleurs, que la moitié du personnel de l'enseignement secondaire (dépenses totales : LL 4.690.000) était affecté au premier cycle qui serait ultérieurement intégré à l'enseignement moyen. Le montant de la dépense de personnel enseignant des niveaux primaire et moyen serait donc d'environ LL 61.200.000. Celui des loyers payés par l'état pour abriter les écoles primaires et moyennes publiques s'élevait à environ LL 4.600.000 et celui des subventions à environ LL 13.500.000. Dans ces conditions les dépenses étaient de LL 82.300.000 en 1970/1971.

En 1977/1978 l'effectif des maîtres de l'enseignement primaire serait de 11.900 en exercice et 1.075 en cours de recyclage, soit au total 12.965 maîtres (annexe 8). En utilisant un coût moyen annuel de LL 5.100 (annexe 13), la dépense correspondante s'élèverait à LL 66.120.000 environ. Lors de la même année, il y aurait 2.925 maîtres de l'enseignement primaire servant dans l'enseignement moyen et dont le coût annuel, compte tenu des primes qui leur seraient octroyées, peut être estimé à LL 5.500. La dépense correspondante s'élèverait à environ LL 16.090.000. En outre, 2.700 personnes appartenant au cadre des professeurs de l'enseignement moyen seraient également en service. En utilisant les coûts de ce personnel (annexe 13) selon son ancienneté (annexe 3), on obtient la dépense correspondante qui s'élèverait à LL 13.540.000. Soit, au total, une dépense de LL 95.750.000 environ. A cela il faut ajouter les subventions qui s'élèveraient à LL 8.460.000 (sur la base de LL 110 par élève de l'enseignement privé subventionné au lieu de LL 85 en 1970/1971) ainsi que les frais de fonctionnement des deux sections de l'IPN, LL 8.900.000 (dont 6.000.000 de bourses aux élèves professeurs). Il n'y aurait plus de loyers à payer grâce aux constructions d'écoles entreprises. Dans ces conditions, le montant des dépenses s'élèverait à LL 113.010.000, soit un accroissement annuel moyen de 4,6 % par rapport aux dépenses de 1970/1971.

En 1985/1986, l'effectif des maîtres de l'enseignement primaire serait de 16.190 en exercice et de 915 en cours de recyclage, soit au total 17.105 maîtres (annexe 8). En utilisant un coût moyen annuel de LL 5.260 (annexe 13), la dépense correspondante s'élèverait à LL 89.980.000 environ. Lors de la même année, il y aurait encore 1.665 maîtres de l'enseignement primaire servant dans l'enseignement moyen et dont le coût annuel, compte tenu des primes qui leur seraient octroyées, peut être estimé à LL 6.000. La dépense correspondante s'élèverait à environ LL 9.990.000. En outre, 7.260 personnes appartenant au cadre des professeurs de l'enseignement moyen seraient également en service. En utilisant les coûts de ce personnel (annexe 13) selon son ancienneté (annexe 8), on obtient la dépense correspondante qui s'élèverait à LL 42.500.000 environ. Au total, les dépenses de personnel de l'enseignement primaire et moyen s'élèveraient à LL 142.570.000. Pour prendre en compte les subventions à l'enseignement primaire privé, il faut distinguer les deux hypothèses : fécondité constante et fécondité décroissante. Dans le premier cas, elles s'élèveraient à LL 10.200.000 sur la base de LL 135 par tête au lieu de LL 110 en 1977/1978 ; dans le second cas, elles disparaîtraient. Les frais de fonctionnement des deux sections de l'Inf seraient toujours de LL 8.900.000. Dans ces conditions les dépenses s'élèveraient à LL 161.470.000 (hypothèse A), ou à LL 151.470.000 (hypothèse B), soit un accroissement annuel moyen de 4,4 % ou 3,7 %, selon le cas, par rapport aux dépenses de 1977/1978.

On peut poser la question de savoir ce que valent ces estimations reposant essentiellement sur les dépenses de personnel enseignant, de loyer, de subvention et de formation de professeurs de l'enseignement moyen. Il ne faut pas perdre de vue que ces dépenses de personnel enseignant constituent en 1978 (annexe 13) plus de 77 % des dépenses de l'enseignement primaire et plus de 85 % des dépenses de l'enseignement complémentaire. Leur évolution est donc très significative de l'évolution de l'ensemble des dépenses d'enseignement primaire et moyen. La volonté d'élever la qualité de l'enseignement dispensé et, par conséquent, de fournir à des maîtres et aux élèves un matériel pédagogique convenable tendra cependant à accroître la part des dépenses de matériel dans l'ensemble, et c'est pourquoi les taux de croissance indiqués précédemment doivent être considérés comme des taux minimaux. En d'autres termes, la formation des maîtres de l'enseignement primaire n'a pas été prise en compte, c'est que les effectifs des écoles normales devant passer de 2.200 en 1970/1971 à 1700 à partir de la rentrée de 1974, les dépenses actuelles correspondantes au minimum à l'intérieur duquel des améliorations sensibles de la formation sont à prévoir.

#### Ensemble des dépenses du plan d'éducation en ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel

En 1970/1971, le budget de l'enseignement technique et professionnel s'élevait à LL 11.710.000 environ. L'ensemble des crédits de fonctionnement nécessaires pour l'année 1970/1971 (hors du plan de développement du plan) s'élèverait à LL 41.200.000. Par conséquent, l'année 1970/1971, l'accroissement annuel moyen serait de l'ordre de 10,5 %.

Ce taux peut paraître, à juste titre, considérable. Il est vrai que l'objectif qui est de faire passer les effectifs de 2.200 en 1969/1970 à plus de 21.000 en 1980/1981, est très ambitieux. Puisque le désir est d'intégrer enseignement général et enseignement technique, il est intéressant de voir quelle serait l'évolution des dépenses de l'agrégat "primaire, moyen et technique". Pour 1970/1971, cet agrégat serait de LL 90.610.000 (loyers et subventions compris), pour 1980/1981 il s'élèverait à LL 170.480.000 ou LL 167.200.000/1. L'accroissement annuel moyen serait de 6,5 ou 6,3 %, selon le cas.

Le tableau 13 récapitule les diverses indications contenues dans la présente annexe.

1. Aux LL 41.200.000 de l'enseignement technique ont été ajoutées LL 129.280.000 ou LL 126.000.000, selon le cas, montant des dépenses de l'enseignement primaire et moyen estimé à partir du montant des dépenses de 1977/1978 et en utilisant le taux d'accroissement annuel de 4,6 ou 3,7 %, selon le cas.

République Libanaise  
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative  
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public  
(C.P.E.S.P.)

LES DEPENSES EN MATIERE D'ENSEIGNEMENTS A PREVOIR (1970/1971 - 1985/1986)  
(en millions de livres libanaises)

Type d'enseignement	1970/1971	1977/1978	1980/1981	1985/1986	Croissance %		
Général primaire et moyen/1	82,300	113,010	129,280(A) 125,000(B)	161,730(A) 151,470(B)	4,6	4,6(A) 5,7(B)	-
Technique	8,500	-	41,200	-	-	-	17,5
Ensemble	90,800	-	170,480	167,200(B)	-	-	6,5(A) 6,3(B)

1. Les dépenses de l'enseignement général primaire et moyen ne comprennent que les dépenses relatives :
- au personnel enseignant
  - aux loyers payés par l'Etat pour les locaux abritant des écoles primaires ou moyennes
  - aux subventions aux écoles primaires privées
  - à la formation des professeurs de l'enseignement moyen